

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2009

RAPPORT DU JURY

Par

Laurent CARROUE : Président du jury.

Véronique ANDRE et Bernard BRUNETEAU : Vice-présidents du jury

François LOUVEAUX : Secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

Laurent CARROUE

Inspecteur Général de l'Education Nationale (IGEN)

Vice-présidents

Bernard BRUNETEAU

Professeur des universités (Histoire)
Université Pierre Mendès-France, Grenoble

Véronique ANDRE

Professeur des universités (Géographie)
Université Michel de Montaigne, Bordeaux

Secrétaire général

François LOUVEAUX

Professeur en Classes préparatoires, Lycée Henry IV
Académie de Paris

Membres du jury

Anne-Laure AMILHAT SZARY

Maître de conférences,
Université de Grenoble

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Maître de Conférences,
Université de Limoges

François BOST

Maître de Conférences,
Université Paris X – Nanterre

Laurent CAILLY

Professeur des universités,
Université de Tours

Bernard CHARLERY de la MASSELIERE

Professeur des universités,
Université de Toulouse

Sylvie DAVIET

Professeur des universités,
Université d'Aix en Provence

Catherine FOURNET GUERIN

Maître de conférences,
Université de Reims

Jean-Michel GIEU

Maître de conférences,
Université de Paris I – Panthéon – Sorbonne (Histoire)

Gérard HUGONIE
Professeur des universités,
IUFM de Paris

Dominique LEPAGE
Maître de conférences,
Université de Nantes (Histoire)

Claire LIENHARDT
Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale,
Académie d'Orléans- Tours (Histoire)

Yann RICHARD
Maître de conférences,
Université de Paris I – Panthéon – Sorbonne

Thierry RENTET
Maître de conférences,
Université Paris XIII – Villetaneuse, (Histoire)

Nancy de RICHEMONT
Maître de conférences,
Université de Montpellier

Catherine SELIMANOVSKI
Maître de conférences,
IUFM de Montpellier

François TAULELLE
Maître de conférences,
Université d'Albi

Denise TURREL
Professeur des universités,
Université de Poitiers (Histoire)

1.2. Commentaires et observations du président

L'agrégation externe de géographie 2009 s'inscrit dans la continuité des réformes introduites en 2002 par nos collègues Rémy Knafou et Michel Hagnerelle. Reflétant et portant les évolutions de la discipline et des pratiques d'enseignement, le concours joue un rôle d'avant-garde, porteur d'innovations dont les effets d'entraînement influencent largement les enseignements en amont et en aval dans les centres de préparation. Aujourd'hui il constitue un élément important du repositionnement de la géographie dans les systèmes scolaire et universitaire. Il répond aux besoins de recrutement de professeurs de haut niveau, destinés avant tout à enseigner dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou sur des postes de PRAG; il fournit aussi des lauréats qui présentent un profil qui pourra leur permettre d'accéder, dans l'avenir, aux hautes fonctions d'encadrement dans l'Education nationale (inspection, direction ...).

Son premier objectif est de sélectionner des candidats porteurs des problématiques scientifiques et des méthodes de la géographie d'aujourd'hui en s'ouvrant largement sur les différentes dimensions de la discipline et en intégrant l'évolution récente des paradigmes de la géographie (une science sociale, rôle des acteurs territoriaux, approches culturelles des questions de géographie, nouvelles interrogations sur les relations homme/ nature, nouveaux enjeux géopolitiques...). Cette démarche s'appuie aussi sur la place accordée à l'épistémologie et à l'histoire de la géographie que l'on doit retrouver chez les candidats à la fois dans les épreuves écrites d'admissibilité et dans les oraux des épreuves d'admission.

Dans ce cadre général, chaque épreuve du concours présente ses propres spécificités qui permettent au Jury de disposer au total d'un panel suffisamment large d'exigences et de questionnements pour sélectionner les meilleurs candidats. Les questions de *l'épreuve de géographie thématique* ont pour objet de favoriser des approches plus globales et systémiques autour de grandes questions en débat : risques en 2004-2005, ville et environnement en 2006-2007, mondialisation en 2007-2008, géographie et développement durable en 2008-2009, nourrir la planète en 2008/2009. Leur inscription dans les programmes et leur traitement dans les préparations témoignent alors des apports essentiels de nos disciplines à l'analyse et à une meilleure compréhension des dynamiques du monde contemporain. Cette première approche est complétée par la *question de Géographie des territoires* qui permet d'embrasser les structures et dynamiques d'un système spatial et territorial spécifique d'une certaine ampleur dont la bonne connaissance est une des bases de la culture géographique, avec cette année «la Russie» - avant l'Europe en 2010 - et la refonte de la question France qui s'était traduite depuis l'année 2008/2009 par l'introduction d'une thématique permettant d'en renouveler utilement une approche qui s'était peu à peu parfois sclérosée dans les préparations (« La France, aménager les territoires »). En troisième épreuve, *l'étude du dossier documentaire* a pour objectif de confronter le candidat à un vaste dossier documentaire organisé autour d'une thématique dont il doit organiser un émise en œuvre critique afin d'en dégager à la fois une vraie problématique et une présentation scientifique. Enfin, l'histoire occupe une place importante dans le concours. L'augmentation du coefficient et la nouvelle conception de l'épreuve orale d'histoire intervenues depuis quelques années donnent aujourd'hui un rôle plus important à l'histoire dans la réussite au concours; les résultats satisfaisants d'une partie non négligeable des candidats à l'écrit et d'une majorité des prestations orales montrent que nombre de candidats l'ont bien compris.

Son second objectif est de chercher à mettre la géographie de l'agrégation en meilleure adéquation avec la société, ses besoins, ses intérêts et à donner toute sa place à la géographie appliquée, notamment avec l'option « aménagement » qui constitue un des triptyques des épreuves écrites avec l'étude critique des dossiers documentaires. Il convient, dans ce cadre, de souligner qu'à l'écrit comme à l'oral, l'introduction des dossiers documentaires a permis un rééquilibrage des types de compétences évaluées. La capacité à exploiter avec discernement des ensembles de documents extrêmement variés, prenant en compte la diversité des matériaux utilisés par les géographes, est indispensable tout à la fois pour une meilleure préparation au métier de professeur du secondaire ou même du supérieur, et aussi pour ceux des agrégés qui s'engagent dans des travaux de recherche.

Le concours constitue un lieu privilégié d'observation de la culture géographique et des compétences réelles des candidats. Nous ne reviendrons pas ici sur les indispensables conseils prodigués par le jury pour réussir le concours ; pour cela on se reportera aux consignes données dans ce rapport par les différentes commissions et aussi aux rapports des précédentes sessions publiés dans la revue *Historiens et Géographes* et consultables en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale (WWW.education.gouv.fr/siac/siac2/jury).

Dans ce cadre général, il convient de dégager quelques remarques critiques et pistes de travail pour les préparations.

Tout d'abord en soulignant que l'agrégation externe de géographie continue à innover et à se rénover. Le Jury a ainsi mis en oeuvre ces dernières années un assez sensible relèvement de son système de notation en voulant ainsi rompre avec une conception particulièrement malthusienne et rétrograde de l'évaluation de la connaissance, de la culture et de l'intelligence qui classait trop souvent un excellent candidat avec 6 ou 7/20 de moyenne et offrait même parfois l'admission définitive avec une moyenne générale parfois inférieure à 10/20. C'est pourquoi la moyenne à l'écrit des candidats admissibles à l'oral passe de 9,4 en 2003 à 10,6 en 2007 et à 11,75 en 2009. Lors des épreuves orales, la barre définitive d'admission passe de 92 points en 2003 à 103 points en 2006 et 131 points en 2009.

L'objectif du concours de l'agrégation externe de géographie est bien, rappelons-le, de classer et sélectionner des candidats entre eux pour permettre aux meilleurs d'être reçus. Ceux-ci sont souvent les meilleurs étudiants issus des meilleures universités et centres de préparation. Les lourds efforts et sacrifices réalisés tout au long de l'année doivent donc être normalement reconnus, salués et encouragés, tel est le message que veut faire passer le jury. Si le concours de l'agrégation externe de géographie demeure exigeant et sélectif, le jury souhaite en effet à travers ce processus reconnaître et rendre hommage à la qualité de l'engagement à la fois des universitaires et des candidats préparant ce celui-ci. Que ceux-ci voient en retour dans cette revalorisation du système de classement des candidats un encouragement à continuer ce beau travail dans les années qui viennent.

Dans ce contexte général, l'étude de l'évolution de la géographie des admis et admissibles est très intéressante. Si les académies de Lyon et d'Ile de France fournissent un apport toujours important, on doit aussi relever la bonne mobilisation et la réussite aux concours de nombreuses académies de province. Cette diversité des apports géographiques et des profils des candidats est aux yeux du Jury un facteur d'émulation et d'enrichissement qui permet à l'agrégation externe de géographie de demeurer un concours d'échelle réellement nationale.

Sur ces bases, les candidats doivent fournir un effort pour mieux se préparer à traiter des « grands débats » qui agitent nos sociétés. Par ses concepts, ses démarches et ses outils, la géographie se trouve en effet au cœur des grandes questions qui se posent à nos sociétés, sinon à l'humanité, en particulier dans les domaines de la gestion, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles, de l'environnement et du développement durable ou encore des phénomènes liés à la géopolitique ou à la mondialisation.

Or, les prestations et les réactions d'une majorité des candidats - à l'écrit comme à l'oral - montrent qu'ils sont souvent mal préparés à traiter d'un certain nombre de sujets fortement ancrés dans les problèmes de société et dans l'actualité comme l'indique cette année dans les épreuves écrites d'option un certain déséquilibre dans les choix des sujets A, B et C. Beaucoup trop de candidats ont choisi rapidement le dossier jugé le plus facile à traiter (les frontières), une erreur au final parfois grossière comme en témoigne l'écart des moyennes. Candidats et préparateurs doivent se rappeler que dans un concours, l'effort, l'audace et la difficulté payent. De même, trop de candidats sont encore réticents à entrer dans des débats d'actualité qui revêtent pourtant une forte dimension géographique. Il est tout de même assez curieux de voir à l'oral une prestation en étude de document sur les enjeux des aménagements à Paris sans qu'une seule fois le nom du maire (Mr Bertrand Delanoë), sa couleur politique (PS) et les grands débats géopolitiques qui ont traversé l'année 2009 sur le Grand Paris ne soient une seule fois abordés, présentés et mis en perspectives. Ce décalage parfois un peu schizophrénique - entre le citoyen et le candidat, le scientifique et de pédagogue - est d'autant plus incompréhensible que les programmes du secondaire intègrent aujourd'hui explicitement les questions touchant aux développements des territoires, à leur aménagement et au développement durable. Il apparaît donc indispensable que les futurs professeurs d'histoire et de géographie soient pleinement en mesure d'apporter aux futures générations les contributions scientifiques incontournables que nos disciplines doivent fournir au traitement de ces questions majeures. A cet égard, on ne peut qu'insister à nouveau sur les insuffisances, sinon les carences, de nombre de candidats dans la connaissance des territoires de la France, en particulier dans la façon dont les cartes des « nouveaux territoires » modifient les modalités de gestion locale.

De même, il convient de poursuivre la préparation à l'usage, l'utilisation et la mise en œuvre des outils et des ressources numériques, les TICE. Comme il est indiqué dans les rapports des sessions 2005, 2006, 2007 et 2008, un concours tel que l'agrégation de géographie est confronté aux grands défis du numérique. Il se doit d'intégrer progressivement les outils et les ressources numériques qui constituent et vont constituer de plus en plus le quotidien de l'étudiant et du professeur. Les étudiants et les élèves vivent à l'époque de *Google Earth* et de *Géoportail*. Leurs professeurs qui entrent dans la carrière doivent y être préparés. Il est notamment superflu d'insister sur l'abondance et la richesse des documents accessibles sur l'Internet. Jusqu'en 2005, tous les documents étaient proposés au concours aux candidats sur support papier. Depuis 2006, pour l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques, un grand nombre de sujets sont proposés sous forme numérique (images satellites, photographies, cartes, animations, vidéos, bases de données, etc.). L'informatique facilite

en particulier la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants... Le Jury réfléchit aujourd'hui non seulement à la systématisation des dossiers numériques à l'épreuve orale de commentaire de document mais aussi à l'arrivée du numérique dans la préparation et la mise en œuvre de la leçon de géographie à l'oral.

Les préparateurs comme les candidats doivent donc impérativement intégrer dans leur logique de préparation le fait que le numérique est devenu incontournable et que le jury va exiger sa mise en œuvre de plus en plus généralisée lors des prochaines sessions. Elle passe en particulier pour les candidats par la maîtrise basique de Power Point afin de traiter dans les meilleures conditions les sujets numériques qui leur seront proposés dans le cadre de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques.

Au cours des sessions suivantes, devraient être progressivement introduits des exercices simples de fabrication de croquis ou de cartes, en attendant l'accès (régulé) aux ressources infinies de l'Internet. On ne peut se cacher que les obstacles sont importants ; d'ordre matériel, et aussi dans l'adaptation des préparations des concours dans les universités. Mais le pas devra être franchi ...

Nous ne pouvons de même qu'insister sur le fait que lors des épreuves d'admissibilité, il est essentiel de participer et de gagner le maximum de points sur l'ensemble des quatre épreuves sans se décourager a priori sur un sujet devant lequel un candidat peut se sentir déstabilisé. De même à l'oral, les candidats doivent faire preuve de maturité et se mobiliser sur l'ensemble des épreuves demandées. Le jury a noté ces deux dernières années avec satisfaction une diversification géographique des candidats admissibles et admis à l'agrégation externe de géographie. Si ce concours est exigeant, il demeure accessible.

Pour finir, le jury est tout à fait conscient des mutations que vont connaître les Universités et centres de préparation ces toutes prochaines années du fait de la mastérisation de la formation initiale et de la réforme d'un autre concours d'enseignement, le Capes. Face aux inquiétudes ou incertitudes qui apparaissent parfois, le jury prendra les mesures qui lui semblent les plus adéquates dans le cadre des textes en vigueur pour accompagner de manière transparente, pragmatique et efficace les évolutions en cours.

Laurent CARROUE

1.2.3 Les épreuves d'admissibilité

Cette année 365 candidats étaient inscrits (contre 449 en 2008); 172 candidats ont composé dans les quatre épreuves (194 en 2008). Pour les épreuves écrites, les correcteurs ont largement utilisé l'échelle des notes : de 1 à 19, permettant de dégager un écart-type significatif. La moyenne des candidats non éliminés participant aux quatre épreuves écrites passe de 5,46/20 à 7,56/20 entre 2008 et 2009. Pour sa part, la moyenne des candidats admissibles à l'oral passe de 10,52/ 20 à 11,75/20 entre 2008 et 2009. La barre de l'admissibilité passe donc entre 2008 et 2009 de 35 à 38 points, soit de 8,75/20 en 2008 à 9,50/20 en 2009.

Entre 2008 et 2009, la moyenne de l'admissibilité passe en géographie thématique de 6,74 à 8,09, en géographie des territoires de 6,41 à 7,17, à l'épreuve sur dossier de 7,1 à 7,63 et en histoire de 5,52 à 6,75.

	Présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	180	8,09 (6,53 en 2006, 6,77 en 2007, 6,74 en 2008)	12,31 (10,87 en 2006, 11,76 en 2007, 2008 : 11,54)
Géographie des territoires	179	7,17 (6,06 en 2006, 6,34 en 2007, 6,41 en 2008)	11,09 (9,25 en 2006, 10,41 en 2007, 9,98 en 2008)
Épreuve sur dossier	171	7,63 (6,95 en 2006; 6,28 en 2007, 7,1 en 2008)	12,27 (12,13 en 2006; 9,66 en 2007, 10,19 en 2008)
Histoire	173	6,75 (5,51 en 2006; 5,67 en 2007, 5,52 en 2008)	11,35 (10,50 en 2006; 10,57 en 2007, 10,80 en 2008)

Répartition des notes d'admissibilité à l'oral

	Géographie thématique	Géographie des territoires	Epreuve sur dossier	Histoire
< 5	41	41	44	64
5 à 10	72	91	76	69
11 à 15	55	37	37	28
> 15	12	10	14	12

1.2.4 Les épreuves d'admission

55 candidats admissibles ont été entendus pour les trois épreuves; à l'issue du concours, la barre d'admission finale a été placée à 131 points (105 en 2004 ; 112 en 2005 ; 103 en 2006, 113 en 2007, 123 en 2008), soit une moyenne de 10,08/20 (8,08 en 2004 ; 8,62 en 2005 ; 7,92 en 2006 ; 8,69 en 2007, 9,46 en 2008). A l'issue des épreuves orales, 46,3 % des candidats admissibles sont donc admis. Les notes maximales pour chacune des épreuves orales ont atteint 19, 18 et 17 sur 20 ; il est donc possible de viser le haut de l'échelle de notation dans ce concours.

	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques	10,73 (7,93 en 2006; 8,30 en 2007, 9,7 en 2008)	13 (10,52 en 2006, 12,12 en 2007, 12,12 en 2008)
Leçon de géographie hors programme	8,57 (6,78 en 2006 ; 6,83 en 2007, 6,83 en 2008)	11,76 (9,28 en 2006 ; 9,48 en 2007, 8,72 en 2008)
Commentaire de documents d'histoire	9,61 (7,44 en 2006 ; 8,09 en 2007, 9,11 en 2008)	11,16 (10,83 en 2006 ; 11,28 en 2007, 11,12 en 2008)
Total	9,65	11,97

Mis en forme : Couleur de police : Rouge

1.2.5 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	171	27	12
Hommes	194	28	13

Par âge

Années de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1945 et 1970	49	2	0
Entre 1971 et 1980	125	6	2
1981-1984	121	17	7
1985-1987	71	30	16

Par académies

Académies	2008		2009	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	3	-	2	1
Amiens	-	-	1	0
Bordeaux	2	-	1	1
Caen	-	-	1	1
Dijon	-	-	1	1
Grenoble	1	-	4	2
Clermont Ferrand	1	1	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-
Lille	2	1	1	1

Lyon	16	8	14	8
Montpellier	2	2	-	-
Nancy-Metz	-	-	-	-
Nantes	-	-	1	0
Nice	-	-	1	0
Orléans-Tours	-	-	2	1
Paris-Créteil- Versailles	22	12	22	6
Reims	-	-	-	-
Rennes	2	-	1	1
Rouen	1	1	1	1
Réunion	-	-	1	0
Toulouse	2	-	1	1

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2009

Géographie thématique

- La mondialisation.
- Géographie et développement durable (*question nouvelle, 2 ans*).

Géographie des territoires

- La France et ses régions en Europe et dans le monde.
- La Russie (*question nouvelle, 2 ans*).

Histoire médiévale

- Le monde byzantin, du milieu du VIII^e siècle à 1204 : économie et société.

Histoire contemporaine

- Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992 (hors des expériences propres au monde communiste) (*question nouvelle, 2 ans*).

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 21-2-2001

JO DU 2-3-2001

A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition : géographie thématique

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Il s'agit d'une épreuve intégrant des concepts et des savoirs appartenant aux différentes branches de la géographie. Les thèmes au programme sont choisis dans un champ très ouvert incluant l'épistémologie et l'histoire de la géographie. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

2) Composition : géographie des territoires

(Durée : sept heures ; coefficient 1).

Dans cette épreuve, l'accent est mis sur la différenciation spatiale et le jeu des différentes échelles de l'analyse, dans le cadre de la question ou des questions figurant au programme. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

3) Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

(Durée : sept heures ; coefficient 1).

Cette épreuve est constituée par un travail sur documents, hors programme. Elle comporte les trois options ci-après correspondant aux trois principales filières de formation suivies par les étudiants en géographie :

- espaces, territoires, sociétés ;
- milieux et environnement ;
- aménagement.

Les candidats choisissent leur option au moment de l'épreuve, après avoir pris connaissance des sujets. L'épreuve consiste en plusieurs exercices tels que : contrôle de connaissances de base ; analyses, études critiques, interprétation de documents divers ; rédaction de brèves synthèses (une à deux pages) ; production d'une carte ou d'un croquis à partir de documents.

4) Composition d'histoire dans le cadre d'un programme

(Durée : sept heures ; coefficient 1).

B - Épreuves orales d'admission

1) Commentaire de documents géographiques

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Les documents géographiques - notamment cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellites, tableaux statistiques, textes - portent sur les questions au programme des deux compositions de l'écrit.

2) Leçon de géographie, hors programme

(Durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [Exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Le candidat tire au sort un sujet qui relève, soit de la géographie thématique, soit de la géographie des territoires.

3) Commentaire et confrontation de documents d'histoire sur une des questions figurant au programme

(Durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

2. Commentaires des épreuves écrites

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Mutations agricoles et développement durable »

Sur ce sujet sans doute attendu, les copies ont été meilleures que l'an dernier. On peut souligner le fait qu'elles étaient en général relativement bien écrites avec une bonne diversité des exemples. D'un point de vue formel, on relèvera encore trop de fautes de syntaxe, plus graves que les fautes d'orthographe qui, quand elles sont bénignes, ne prêtent pas trop à conséquence ; bien que, au-delà d'un certain nombre et surtout d'une certaine « grossièreté », le jury puisse difficilement ne pas pénaliser le candidat, supposé être un futur enseignant. Le jury demande aux candidats de développer les acronymes.

Là où la situation apparaît beaucoup plus inquiétante voire catastrophique, c'est dans les illustrations, et les cartes en particulier ce qui est un comble pour le géographe. En tant que support, le calque traditionnel devra être abandonné et sans doute un fond de cartes muettes devra être fourni, en

particulier pour les planisphères tant les continents présentent des formes de plus en plus étranges. La sémiologie graphique est totalement oubliée ; cela a déjà été signalé dans les rapports précédents, mais cela a vraisemblablement échappé aux candidats. On rappellera que la carte doit avoir...un rapport avec le sujet, que ce n'est pas une simple illustration, qu'une carte de synthèse ne dispense pas d'une synthèse écrite, etc. Attention aux géographismes : un pays n'est pas un acteur !

Sur la structure de la dissertation, on dira avec constance que la problématique ne peut se réduire à une suite de questions ; c'est au contraire la façon dont on entend y répondre. Le plan doit être annoncé ; titres et sous-titres sont admis, on peut aussi juste marquer les parties ; l'important est que le correcteur s'y retrouve. L'introduction est souvent trop longue, les transitions manquent, la conclusion est bâclée. On demande une démonstration, et l'usage de formules toutes faites comme « force est de constater... » esquivent cette exigence. Dans le texte, il y a peu de références sinon aux manuels, ou à des événements triviaux (genre : *la semaine du développement en avril*), ce qui est peu scientifique : il manque des références à des travaux universitaires, articles de revues,...Si on parle de Malthus, ce qui était ici de mise, il faut aller de temps en temps à la source, plutôt que de répéter à l'envi des idées reçues. On pouvait se demander en quoi le sujet posait une question géographique et aller puiser dans l'histoire de la pensée pour montrer comment la géographie s'était effectivement, à des époques et dans des contextes donnés, saisie de ce thème ou de cette question.

Sur le fond, le principal risque était de se contenter d'une sorte de rapport onusien, listant de façon très conventionnelle et politiquement correcte (sans esprit critique : qu'il est doux le commerce équitable quand il permet à bon compte d'avoir « ses » victimes comme on a « ses pauvres » !) les risques environnementaux et sociaux liés à une agriculture productiviste et libéralisée. Il fallait faire attention à bien marquer la distance entre une vision militante et une vision scientifique. Par ailleurs, l'actualité immédiate ou trop médiatisée n'est pas forcément le bon point de départ pour poser le problème.

Le développement a rarement été situé dans sa dimension historique. L'adjectif (durable) a pris le pas sur le substantif, ce qui n'a pas permis d'interroger le développement lui-même. On peut renvoyer ici à l'analyse de Serge Latouche sur l'archéologie du mot développement. Cela éviterait une approche par trop manichéenne, où rien ne va jamais du côté du développement, ou encore un manque de nuances dans l'appréciation des exemples souvent présentés à l'emporte pièce ! L'adjectif a par ailleurs été utilisé dans un flou très artistique, ou dans une acception élémentaire : ce qui dure. Même si la plupart des copies ont parlé des trois dimensions du développement durable, celui-ci s'est trop rapidement limité aux questions environnementales. Le multi-scalaire ne s'imposait pas forcément.

Mutations ou révolution, il n'était pas nécessaire de remonter au néolithique. L'usage des mots, « développement durable », situait la temporalité contemporaine du sujet. Le jury a regretté l'absence de références à la Russie de même qu'au Maghreb ou plus généralement à l'agriculture méditerranéenne ou à l'Afrique du Sud (l'Afrique se réduit toujours à l'Afrique noire intertropicale, sinon sahélienne).

Pour conclure on rappellera encore et encore qu'il s'agit d'un concours, et que le jury valorise l'intelligence du sujet, dont fait preuve le candidat. Trop souvent on décrit, on récite, on disserte sans vision critique, sans prise de risque. Il faut donner du sens aux faits, démontrer, situer les enjeux sociaux et scientifiques de la question...et ne pas oublier qu'il s'agit de géographie !

Bernard CHARLERY DE LA MASSELLIÈRE, Catherine SELIMANOVSKI, François BOST, Gérard HUGONIE

2.2. Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « La Russie : frontières et limites »

Une moyenne qui progresse d'un point, 10% de très bonnes ou excellentes copies – jusqu'à 18 sur 20 – un quart des copies notées à 10 ou plus : le jury se félicite de ces progrès. Le mérite en revient aux

étudiants et préparateurs, la Russie a visiblement été bien étudiée et ce territoire complexe est bien saisi par la grande majorité des candidats. Reste un point à améliorer encore : il y a trop de copies « moyennes », obtenant entre 06 et 08, alors même que les candidats ont le sentiment qu'ils avaient des connaissances et ont dit des choses justes... c'est vrai, mais ce n'est pas suffisant dans l'optique particulière de cet exercice et de ce concours. C'est à eux surtout que ce rapport s'adresse, car il est facile de progresser, de passer ce cap. Il faut pour cela respecter un certain nombre de règles. Il fallait aussi, pour ce sujet précis, éviter quelques pièges ou confusions, bien prendre en compte un contexte très mouvant.

Les principes généraux sont connus, mais, à la lecture des copies, il ne semble pas inutile de les rappeler. Il faut bannir les erreurs ou les imprécisions – dans les cartes ou schémas – mais aussi être capable de citer des faits – ou des auteurs- précis et ne pas se contenter de généralités, donnant alors l'impression de raisonner sur un espace vague, théorique, sans dimensions spécifiques. Le devoir doit surtout être très précisément organisé autour des mots du sujet et de la, des problématiques qu'ils suggèrent. L'apposition de frontières et de limites constituait l'originalité de ce sujet. Toute frontière est une limite, toute limite n'est pas frontière. Au sens fort et propre du terme, la frontière est la limite de souveraineté d'un Etat, ce qui la sépare d'un autre Etat. La frontière a un sens juridique, donc des enjeux géopolitiques. Frontières peut avoir des sens dérivés, essentiellement alors pour signaler des zones de conquête partielle, à conquérir – s'identifiant à fronts pionniers – peut évoquer des limites à repousser – la « frontier » américaine – ou encore signifier des barrières, des obstacles – on évoque alors les frontières socio spatiales - signaler des territoires qui se constituent – des communautés fermées en ville. Certains candidats traduisent limites par obstacles, facteur limitant : pourquoi pas à condition de justifier ce choix. Comme toujours ce que l'on attend du candidat, c'est qu'il voit ce qui pose question, prenne une position claire, mais nuancée et de s'y tenir dans tout le devoir. Apposer limites à frontières, c'est alors réserver à frontière son sens fort de limites entre deux Etats – ce qui exclut a priori les frontières internes à la Fédération - et ouvrir de très larges champs de possible pour les limites – des lignes, des zones de contact entre deux organisations spatiales – écologiques, économiques, culturelles, sociales, limites d'influence d'une métropole - autant de marqueurs forts d'espaces et de territoires. Le sujet offrait ainsi une double perspective, très ouverte. Il permettait d'insister sur l'ampleur des dynamiques spatiales à l'œuvre – certains auteurs évoquent une recomposition – et d'en dresser de possibles bilans à toutes les échelles. Il mettait en avant la composante politique et géopolitique dont on sait l'importance majeure qu'elle avait à l'époque soviétique, les enjeux qu'elle recouvre pour une Russie qui se veut « de retour » comme très grande puissance. Il invitait à mettre en regard ces logiques politiques avec de nouveaux impératifs économiques- la mondialisation - sociaux, à travers leurs effets spatiaux et territoriaux– métropolisation, processus visibles d'exclusion dans les villes, marginalisation d'espaces ruraux et de zones périphériques. Les dynamiques nouvelles se combinent à des héritages et des permanences, contribuent soit à renforcer soit à inverser des tendances précédentes. On ne peut dresser qu'un bilan provisoire, incertain et incomplet des limites, des frontières, de leurs jeux réciproques entre des limites qui sont en deçà des frontières, d'autres réelles, perçues ou revendiquées qui sont au-delà. L'ampleur des dynamiques spatiales à l'œuvre se lit dans ce jeu complexe des frontières et limites, à toutes les échelles.

Ces grands repères compris et posés, la Russie offre un champ d'analyse particulièrement riche, complexe, mouvant. Les meilleures copies ont su évoquer quelques éléments de cette complexité, sans perdre de vue les perspectives générales. Le nom même de Russie parfois été mal interprété. Dans le cadre de cette dissertation, il n'était pas possible de se limiter à la Russie fédérale stricto sensu, car le sujet avait, on l'a dit, un contenu éminemment politique et géopolitique. Les élites russes, et une partie des Russes eux-mêmes, pensent que la fin de l'URSS est surtout synonyme de perte de territoires pour la Russie. Pendant des siècles la Russie a été un empire doté d'un espace dont les composantes – la Russie actuelle et le reste situé autour – étaient en interaction forte et ne formaient qu'un seul espace – espace perçu, au moins du point de vue des Russes, et espace fonctionnel. La fin de l'URSS a été vécue comme une perte de territoire du point de vue de la Russie. Comment expliquer sinon les réactions très négatives de la Russie sur l'adhésion possible de l'Ukraine et de la Géorgie à l'OTAN ? Cela pose problème à la Russie, non seulement parce que l'OTAN est perçue comme une entité hostile qui rogne l'aire d'influence russe en Europe orientale, mais aussi parce que l'Ukraine est vue comme indéfectiblement liée à la Russie depuis des siècles. La Russie considère donc qu'il y a des liens privilégiés entre elle et les pays qui composent son enveloppe régionale. Une grande partie de son discours de politique étrangère (depuis environ 1995) et de son activité politique et économique internationale (depuis le début des années 2000) vise au ressaisissement de cette aire régionale. Pour les élites russes et une partie non négligeable de la population, les limites de la Russie sont situées au-delà des frontières externes de la Fédération. Dans ce cadre, parler de Russie implique la Russie fédérale et/ou la Russie « rêvée » ou « désirée »

qui va au-delà de la Fédération. On est là dans une approche géopolitique puisque cet espace constitue une aire où s'opposent des jeux d'influence (Etats-Unis, Chine, Union européenne, entre autres). La rupture de 1991 était bien sûr un point essentiel pour ce sujet. La rétraction territoriale s'accompagne de profondes mutations des limites et des frontières. Le raccourcissement des frontières pousse la Russie à survaloriser certaines de ces frontières actuelles, celles qui peuvent servir à la construction d'interfaces avec les grands partenaires actuels ou potentiels. Jusqu'en 1991, les frontières externes de la Fédération de Russie sont largement virtuelles : à cette date seules 15% étaient réellement bornées avec précision sur le terrain. Les autres n'existent que sur les cartes et étaient donc peu précises. Il s'agissait davantage de limites que de frontières : ces lignes, bien que stables sur la carte politique ont changé de signification, elles deviennent frontières. Les crises consécutives à l'éclatement de l'URSS ont des aspects territoriaux évidents. Par exemple, les revendications pour une totale souveraineté exprimées par les Tchétchènes ou les Tatars ; les relations très tendues avec certains pays voisins qui ont un volet frontalier explicite – Géorgie au niveau de l'Ossétie, Ukraine au niveau du détroit de Kertch. Certaines limites administratives internes à la Fédération ont fonctionné pendant une certaine période des années 1990 comme de véritables frontières, en particulier lors de ce que l'on appelle la « fronde des régions ». Quelques Républiques ont souhaité quitter la Fédération ou ont arraché au pouvoir central un degré d'autonomie relativement élevé. Aujourd'hui, après une période d'affaiblissement interne et externe, la Russie est « de retour » ce qui se traduit par des recompositions politico-administratives internes- des redécoupages très significatifs- et par de nouvelles façons de faire avec les pays voisins, dont les relations avec la Russie sont médiatisées par les frontières. Dans le même temps, la Russie est de plus en plus engagée dans la mondialisation. Ses frontières sont transpercées tous les jours par les grands flux de la mondialisation ; le territoire évolue rapidement dans le sens d'une réduction de l'oekoumène, déplaçant la limite entre l'espace solidement occupé et les espaces où la présence humaine à plein temps n'est plus tenable pour des raisons économiques ; la métropolisation s'affirme, impose de nouvelles limites, multiplie les limites socio spatiales dans les espaces urbains, entre les espaces urbains et des espaces ruraux davantage en marge.

On le voit, la Russie offre un champ particulièrement riche et mouvant à une réflexion sur les jeux entre frontières et limites. On ne pouvait attendre des candidats qu'ils évoquent tout, fassent un tableau exhaustif, encore moins proposent des découpages fixes dans un espace soumis à des dynamiques contradictoires : il fallait évoquer les moteurs et les sens des évolutions, en dresser des bilans forcément partiels et incertains. Un tel sujet offrait une très large gamme de choix de problématiques, de plans, d'exemples à détailler et illustrer. Une fois clairement établies les définitions et les délimitations du sujet, il fallait proposer une problématique. Rappelons qu'elle ne consiste ni à réécrire seulement le sujet (« on s'interrogera sur les spécificités des frontières et des limites ? ») ni à multiplier les interrogations. Les candidats ont proposé plusieurs approches. Dans quelle mesure les crises consécutives à la disparition de l'URSS et à l'affaiblissement corrélatif de la Russie se sont-elles traduites sur l'évolution des frontières et limites internes et externes de la Fédération ; en quoi le retour en force de la Russie dans la géopolitique européenne a-t-il un impact sur les frontières et limites ? Comment la Russie tente-t-elle de produire un nouveau donné géopolitique dans l'est de l'Europe et comment conçoit-elle ses frontières et ses limites, politiques, économiques voire culturelles dans ce nouvel ordre géopolitique ? Les évolutions – recompositions – du territoire russe depuis les années 1990 dessinent-elles de nouvelles limites internes ; en quoi les frontières de la Fédération, dans le cadre d'une économie russe plus mondialisée qu'autrefois, jouent-elles un rôle dans ces évolutions ?

L'essentiel est donc de partir d'une problématique qui donne du sens au sujet. Pour le plan, comme toujours, le jury n'a pas de plan « préféré ». Au candidat de choisir celui qui lui permettra de mieux développer la problématique qu'il a choisie. Notons que le plan classique « description/explication/bilan typologique » a conduit souvent à de nombreuses répétitions, ne permettant guère les approches croisées, multi scalaires qui s'imposaient ici, tendant à figer l'analyse dans un schéma pré établi. Rappelons aussi que la « typologie » ne se confond pas avec « régionalisation ». Une typologie consiste à croiser quelques critères soigneusement choisis pour définir des types d'espace qui relèvent plus en l'occurrence d'idéaux types que de réalités concrètes. C'est après avoir distingué deux, trois ou quatre types d'espaces- avec éventuellement des sous-types – que l'on peut nourrir la typologie d'exemples détaillés. Peu importe la taille : l'objectif n'est pas de diviser la Russie en morceaux régionaux qui auraient tous la même taille, mais de mettre en évidence la diversité significative des situations. Le croquis, à condition qu'il soit bien réalisé et utilisé, est un outil précieux d'analyse, de raisonnement : attention cependant au soin, à la lisibilité, au choix des couleurs et des symboles – les conventions chromatiques et sémantiques ne sont pas toujours maîtrisées – à l'échelle, au titre, à une légende qui doit être problématisée et structurée, à des contours pas trop approximatifs, enfin, ici c'était essentiel, à penser à nommer les pays limitrophes. Merci donc aux candidats et aux préparateurs pour le bon travail fait sur la Russie, pour la bonne qualité d'ensemble des copies, pour d'excellents travaux. Que chacun soit bien persuadé qu'il est

possible de beaucoup progresser dans cette épreuve, à condition de ne pas oublier les règles simples de conception et de réalisation qui sont rappelées ici, et de vouloir construire une analyse ce qui ne soit pas seulement une accumulation de faits mais un choix raisonné et justifié.

Nathalie BERNARDIE, Sylvie DAVIET, François LOUVEAUX, Yann RICHARD

2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

2.3.1. OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les frontières constituent-elles encore des lignes de rupture du monde contemporain ? »

Un grand nombre de candidats (110 sur 180 soit 61%) a choisi ce sujet, sans doute du fait de sa dimension généraliste d'une part, de la référence à la mondialisation (explicite dans la question n°1) étudiée par une partie des candidats d'autre part. Ils ont obtenu des notes globalement satisfaisantes : un tiers obtient une note supérieure ou égale à 10, la moyenne sur l'ensemble de l'épreuve est à 7,5. Le tiers des notes les plus basses (inférieures ou égales à 5) correspond à des candidats n'ayant pas suivi / compris les règles de l'exercice, ce qui signifie que ceux qui ont travaillé dans l'optique du concours peuvent être valorisés par la réussite à l'épreuve sur dossier.

Alors que la moindre technicité apparente de l'option A semble rassurer les candidats, elle devrait cependant être soumise à une réflexion critique de leur part comme de celle de leurs formateurs. L'option A sanctionne une véritable culture générale en géographie. Sans ce bagage acquis au cours de plusieurs années de formation, l'analyse des documents est bien trop souvent ramenée vers leur paraphrase.

Le jury souhaite formuler un certain nombre de préconisations proches de celles contenues dans les rapports antérieurs, tout en constatant avec satisfaction que certaines d'entre elles ont été prises en compte. Du point de vue de la méthodologie, on remarque en effet un certain progrès quant à la présentation du corpus. Bien souvent, les réponses aux questions sont précédées d'une introduction générale, qui est appréciée. On soulignera néanmoins que celle-ci doit demeurer de taille réduite, de façon à ne pas grever l'organisation du temps de rédaction des réponses aux questions. Un tableau est possible, mais ce n'est pas forcément la forme la plus pertinente d'analyse critique de la composition du dossier, on lui préférera un regroupement thématique des documents réunis. On souhaite en effet une réaction personnelle du candidat sur l'adéquation du corpus documentaire choisi en fonction de la question posée. En l'occurrence, il y avait un certain décalage entre la question posée, à l'échelle mondiale, et le corpus proposé, très marqué par les exemples européens. Deux hypothèses pouvaient être formulées : les questions soulevaient le problème d'un « modèle » européen, dans le sens où les frontières du vieux continent constituent un référent dans le monde (cf. question 3) ; mais on pouvait aussi remarquer que la bibliographie disponible en français limitait le recours aux exemples exotiques. On rappelle à ce propos qu'il ne peut pas figurer de documents en langue étrangère dans le corpus proposé.

Le jury constate en revanche que l'esprit de l'épreuve reste mal compris. Le corpus documentaire ne vise pas à l'exhaustivité sur un thème, on est loin de la note de synthèse. Il s'agit d'orienter la réflexion sur un thème, qui doit faire l'objet d'un effort de problématisation de la part du candidat. Cette réflexion peut l'amener à constater qu'un certain nombre d'éléments importants ne sont pas représentés dans le corpus documentaire, dont la connaissance est essentielle pour répondre correctement aux questions. Dans le cas présent, le dossier n'envisageait pas (ou de façon très indirecte) la coopération transfrontalière institutionnelle européenne (programmes INTERREG et Eurorégions), mais le rappel de leur existence et de leurs modalités conditionnait la bonne réponse à la question 2.

Pour autant, l'épreuve repose sur l'analyse des documents qui vont servir d'appui à une démonstration : il ne s'agit en aucun cas d'une dissertation « à propos des textes ». La réponse aux questions doit être fondée sur leur analyse critique. Il s'agit de mobiliser dans la rédaction leur compréhension synthétique et critique. On doit donc y référer, en comprendre le contexte, la nature, l'intérêt et la portée, et en faire une analyse formelle critique (structure interne, références, etc.). Il est tout à fait bienvenu de procéder à l'analyse des présupposés ayant mené à la construction des

documents (sémiologie graphique, rhétorique, etc.). Des références peuvent être mobilisées si elles sont exploitées, qu'il s'agisse de citer des auteurs ayant travaillé sur le thème ou de faire des croquis illustrant le dossier. Dans l'ensemble, ces derniers ne sont pas obligatoires (leur absence n'est pas sanctionnée), mais ils valorisent très utilement la copie. On pouvait ici faire un croquis croisant l'information de différents documents sur l'Europe, schématiser les informations tirées du texte de M. Bruneau, et ajouter d'autres exemples. Il faut cependant veiller à respecter les règles élémentaires (échelles, orientation, choix de couleurs...) et ne pas simplifier à l'extrême : un croquis représentant la frontière Etats-Unis/ Mexique qui oublie les villes-doublons est presque contre-productif.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur un défaut fréquent, celui du hors-sujet : de trop nombreuses copies ne répondent pas précisément à la question posée, dérivant au fil de la réponse vers des propos généraux. On trouve également souvent la réponse à une question n en question $n + 1$, ce qui en aucun cas ne permet que les points perdus en n ne soient attribués après lecture de la question $n + 1$.

L'intitulé du sujet « Les frontières constituent-elles encore des lignes de rupture du monde contemporain ? » invitait à une réflexion sur le statut de la discontinuité dans la géographie contemporaine, comme en témoignait la formulation de la dernière question. Il se justifiait par le profond renouveau des études sur les frontières dans les dix dernières années, foisonnement scientifique explicable par l'évolution rapide d'espaces dont le statut à la fois politique, culturel et économique en fait des révélateurs de transformations généralisables à d'autres types de rapports socio-spatiaux.

Question 1

En quoi l'analyse des frontières est-elle questionnée par la mondialisation ?

Le dossier vise accompagner le candidat dans la critique d'une opinion répandue qui considère que la mondialisation sonne le glas des frontières. Celles-ci sont contemporaines de l'émergence de l'Etat-nation : l'adoption de lignes imaginaires comme limites de souveraineté territoriale apparaît à la fin de la guerre de Trente Ans (traité de Westphalie, 1648). La frontière se voyait alors dotée du sens qu'elle conserve aujourd'hui, celui de la matérialisation d'une convention : elle pouvait dès lors prendre une forme linéaire quand jusqu'alors les limites entre les pouvoirs étaient demeurées floues et mouvantes. On considère souvent que la mondialisation, qui se caractérise par une augmentation des interrelations de tout type, disqualifie l'Etat, dépassé par le haut (organismes supranationaux, firmes transnationales) et par le bas (le local). Les documents 9 et 10 permettaient de mettre en évidence que capitaux, informations, marchandises et hommes ne circulaient pas de la même façon à travers les frontières. Le jury a apprécié que les candidats mentionnent les formes de dépassement économique dialectique des frontières, des paradis fiscaux aux zones d'intégration régionale par exemple (modalités qui jouent sur les possibilités de régime d'exceptionnalité dans un monde qui reste régi par les frontières).

Le document 1 permet d'abord de préciser le contexte géopolitique du débat : l'idée de la suppression des frontières n'est pas nouvelle, mais c'est sa modalité libérale qui est en question aujourd'hui. Il était utile de préciser qui étaient ces deux géographes et le contexte dans lequel ils avaient écrit leur texte (la fin de la Première Guerre mondiale et la participation des géographes français à la définition des nouvelles frontières en Europe médiane). Il est à mettre en lien avec les documents 2 et 3. Le dernier livre de M. Foucher actualise les données réunies dans *Fronts et Frontières* (1991), il fait le point sur les deux décennies qui ont suivi la chute du rideau de fer, événement alors perçu comme annonciateur de la fin des frontières (cf. la *fin de l'histoire* de Fukuyama). Si tous les candidats ont repris les chiffres, peu se sont penchés sur les significations de l'« arpentage systématique du monde » (technique : le GPS permet de préciser cartographiquement toutes les limites politiques ; géopolitique : fin de la Guerre Froide et émergence d'un monde multipolaire). Le document 3 permettait d'illustrer l'actualité des enjeux de démarcation territoriale, appliqués aux espaces maritimes où les principes d'appropriation répondent à des conventions internationales (conventions sur les eaux territoriales établies par les Nations-Unies au XX^e siècle) dont l'interprétation peut être conflictuelle. La hausse du trafic maritime engendrée par la progression du commerce mondial, très sensible en Asie du Sud-Est, illustre la résonance économique d'enjeux a priori politiques. On ne pouvait pas ne pas noter la qualité graphique médiocre de ce document, comme on pouvait questionner les partis-pris cartographiques de la carte de M. Foucher.

Question 2

Qu'est-ce qu'un espace transfrontalier aujourd'hui ? Quels en sont les acteurs et les modalités ?

La définition d'un espace transfrontalier suppose de la précision conceptuelle, ou du moins de la réflexion : il ne fallait pas confondre « transfrontalier » et « frontalier ». Il ne suffit pas qu'une ligne arbitraire traverse un espace pour que le transfrontalier existe. Tout dépend du type d'espace traversé, qui va déterminer des modalités d'interactions différenciées. Dans le cas africain illustré par le document 5, on voit que l'artefact politique se surimpose à une construction sociale et préexistante dont il ne tient pas compte, comme ce fut souvent le cas lors de la colonisation européenne de l'Afrique. La carte repose sur une vision classique, notamment du fait de l'utilisation de la notion très controversée d'« ethnie ». On peut rappeler que les frontières africaines sont parmi les plus stables aujourd'hui, et que les principaux conflits qui affectent ce continent sont de nature civile. Les échanges sur les frontières sont nombreux et manifestent de l'existence d'espaces transfrontaliers pas ou peu formalisés (marchés transfrontaliers mais aussi contrebande). Le cas du document 8 révèle un tout autre aspect des frontières africaines : l'inter-ethnicité existe aussi en Afrique australe, mais la carte met en avant un processus institutionnel de fabrication du transfrontalier. Les « peace-parks » sont issus d'une volonté nationale et internationale de résolution de conflits issus de la Guerre Froide d'une part, de préoccupations conservacionnistes portées par des ONG environnementalistes d'autre part.

Le transfrontalier se lit donc de façon culturelle, économique (différentiel entre la Chine et la Russie, doc. 6) et politique. L'institutionnalisation apparaît comme une composante essentielle du processus de construction transfrontalière, ce que révèlent dans des contextes très distincts le doc. 4 (M. Bruneau, péninsule indochinoise) et le doc. 7 (A. Beyer, le Rhin). Cela conduit à une analyse du type d'acteurs constitutifs des espaces transfrontaliers, qui ne doit pas tourner au catalogue. La dimension multiscale du fonctionnement de ce type d'espaces a été bien trop rarement mise en évidence. Il fallait donc se fonder sur les documents pour faire apparaître les acteurs politiques (du supranational –UE notamment– aux collectivités territoriales sans oublier l'Etat), et les acteurs privés, souvent oubliés (habitants, entreprises).

La notion de modalités exigeait de s'extirper de la paraphrase pour proposer des pistes de généralisation, et avancer vers la réponse à la dernière question. On remarque en effet qu'une partie des processus transfrontaliers répondent à des logiques territoriales, d'autres réticulaires. On peut ainsi mettre en évidence la plus ou moins grande polarisation de ces espaces.

Question 3

Existe-t-il une spécificité des frontières européennes ? Celles-ci peuvent-elles être considérées comme un modèle ?

Cette question qui semblait simple a été souvent très mal traitée, dans la mesure où la grande majorité des candidats a réduit l'idée d'Europe à l'Union européenne. On ne pouvait se contenter ici d'une simple opposition entre le modèle que peut constituer la disparition des frontières internes et le contre-modèle que représente la « fortification » des frontières externes. Même sur ce point, on attendait des candidats qu'ils fissent référence à l'existence de politiques de traitement des frontières au sein de l'UE, même si cet aspect n'était pas illustré par les documents.

La notion de modèle pouvait bien sûr être discutée et on pouvait lui préférer celle de référent. La réponse à cette question passait par la contextualisation historique de la notion de frontière : inventée en Europe au XVII^e siècle pour soutenir l'émergence de l'Etat-nation, elle a été ensuite exportée dans le monde entier lors des processus de colonisation / décolonisation. Le doc. 5 y faisait explicitement référence, le doc. 4 montrait l'influence d'autres types de construction impériale sur l'évolution des frontières.

Enfin, la question de la balkanisation pouvait également être mobilisée dans la réponse au dossier, notamment grâce aux doc.1 (règlement des frontières d'Europe médiane aux traités de Paris) et 2 (carte de M. Foucher montrant que la majorité des frontières nouvelles est située en Europe). Il s'agissait là de nuancer la notion de modèle en soulignant que l'exceptionnelle concentration des frontières en Europe en faisait peut-être justement, un cas plus exceptionnel que représentatif.

Question 4

En quoi l'étude des frontières contemporaines nous renseigne-t-elle sur l'évolution du statut de la discontinuité en géographie ?

Le libellé du sujet commandait une approche épistémologique qui nécessitait de bonnes connaissances sur l'évolution historique de la discipline. Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur le nombre de points accordés pour chaque question : il était risqué pour eux de bâcler une question notée sur 6 points, et il fallait dans ce cas penser à cette dernière question au fil de la rédaction du dossier pour mobiliser ici des éléments transversaux (mais on peut bien sûr répondre aux questions dans l'ordre que l'on souhaite). L'objectif de cette question était double : faire réfléchir les candidats sur l'histoire de la pensée des frontières, mais aussi placer la réflexion sur les frontières dans le contexte plus général d'une évolution du statut des discontinuités au sein de notre discipline. L'analyse de l'histoire des frontières a souvent été menée de façon caricaturale : on pouvait repartir des frontières naturelles, mais pour faire référence à la linéarité qu'elles imposaient, par exemple. On pouvait aussi montrer combien la nature qui avait longtemps servi à nourrir les argumentations de séparation (ce qui procédait du désir des souverains de naturaliser leur pouvoir : faire passer la frontière de leur royaume sur une montagne ou un fleuve, c'était affirmer que leur puissance était à l'égal de celle de la nature) pouvait aujourd'hui constituer un argument de rapprochement (sur le Rhin ou en Afrique australe, sa valeur de « bien commun » fonde la coopération). On voit ainsi que les frontières contemporaines ne sont plus condamnées à une situation périphérique : la frontière peut apparaître comme une ressource dans la compétition internationale des territoires. Longtemps lieux où la norme conçue au centre était subie, voire contournée, elles apparaissent désormais comme des espaces prescripteurs de normes territoriales, notamment dans les espaces transfrontaliers.

Le jury attendait surtout une discussion sur la nature changeante des discontinuités, dont la linéarité est de plus en plus remise en cause, soit par la notion de seuils et gradients, soit par un fonctionnement réticulaire bien mis en évidence par le doc. 10. Les fonctions de sécurité traditionnellement assurées sur leurs limites extérieures sont désormais déplacées vers des portes d'entrées situées au cœur des territoires (gares et aéroports), ce qui n'est pas sans imposer une transformation des modalités de ce contrôle (privatisation évoquée au doc. 10) mais aussi délégation à des pays tiers (pour l'Europe, les pays orientaux candidats à l'intégration, et les pays du Maghreb demandeurs d'aide économique).

Quelques noms sont revenus dans les copies, de Brunet à Grasland, mais leur saupoudrage dans la rédaction ne peut en aucun cas remplacer la construction de l'argumentation.

Le jury tient à souligner la spécificité de l'épreuve, qui sanctionne un parcours universitaire en géographie et aménagement. Elle se différencie toutefois de l'épreuve orale de commentaire de documents. L'écrit nécessite à la fois une prise de distance critique vis-à-vis du corpus documentaire et de bonnes connaissances générales.

Anne-Laure AMILHAT-SZARY et Catherine FOURNET-GUERIN

2.3.2. OPTION B: « Milieux et environnement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les inondations : dynamiques naturelles et enjeux sociétaux ».

Cette année encore peu de candidats (45, soit un de moins qu'en 2008) ont choisi l'option « Milieux et environnement », qui proposait pourtant un sujet sur un thème classique, et souvent d'actualité, en géographie de l'environnement. Le jury s'étonne, une fois de plus, du trop grand nombre de copies qui confondent commentaire de documents et dissertation. Le corpus documentaire doit permettre au candidat de montrer ses capacités d'analyse et de contextualisation critique. Il ne s'agit ni de dissertar « à propos du thème des documents », ni de choisir certains documents en oubliant complètement les autres.

Le recul critique est particulièrement important pour de futurs enseignants. Le jury rappelle que les documents proposés ne doivent pas être pris au premier degré et peuvent développer des points de vue engagés ou partisans, parfois contradictoires d'un document à l'autre. Leur confrontation est indispensable pour décortiquer les différents argumentaires : présenter leurs auteurs, leurs destinataires, leurs objectifs et les moyens utilisés pour les atteindre. Pour être bien mené en temps limité, l'exercice nécessite donc une méthode de travail solide, acquise par un entraînement régulier. Le tableau ci-dessous présente un échantillon des erreurs méthodologiques les plus fréquemment rencontrées dans les copies, en commençant par les plus graves. Par ailleurs, le jury rappelle aux futurs candidats qu'il est inutile de rappeler en 4 à 7 lignes les références complètes de chaque document ! La numérotation est là pour faciliter les renvois dans la copie.

Type de devoir	Erreurs méthodologiques les plus fréquentes	Indicateurs formels associés à ces erreurs
Dissertation, pour laquelle le corpus documentaire et les questions posées servent de prétexte à de vagues développements sur le sujet.	Les questions sont oubliées ou transformées, des documents sont omis. Suivant le cas, il peut y avoir une problématisation plus ou moins pertinente, adaptée au sujet.	Longue introduction générale, pas toujours de distinction nette entre les réponses aux questions (allant jusqu'à la transformation explicite des questions dès l'introduction), aucun document cité, exemples pris essentiellement hors du corpus documentaire et des espaces géographiques évoqués par le corpus (pour le sujet de 2009 : Laos, Islande, Caracas...).
Dissertation allusive	Les documents servent de prétexte à de vagues allusions. Les lieux et exemples du corpus servent de prétexte à des digressions mal reliées aux questions posées.	Les réponses aux questions sont clairement identifiées mais les propos restent très généraux, la problématisation est souvent trop générale voire approximative ou absente. Les documents ne sont pas cités explicitement (parfois aucun n'est cité), les exemples présentés dans le corpus sont évoqués allusivement, ici ou là dans la copie, sous forme de digressions mal reliées au sujet (exemples : 2 pages développant les mécanismes climatiques de la mousson à partir du document 5b, digressions sur l'exemple du cyclone Katrina à la Nouvelle-Orléans...)
Dissertation illustrative	Les documents sont cités, mais comme exemple illustratif, descriptif des propos.	Nombreuses références à des auteurs hors du corpus, dont les manuels ou les recherches sont développés pour eux-mêmes sans articulation aux questions et aux documents proposés Les références des documents sont souvent citées sous forme de longue liste entre parenthèses, (sans description, ni analyse) à la fin des phrases, pour illustrer l'idée développée avant. Les documents ne sont pas analysés Nombreux documents oubliés.
Commentaire descriptif	Les documents (pas tous) sont seulement décrits. Manque ou absence de problématisation. Absence de critique et de recul sur les documents. Absence d'analyse et de croisement des documents.	Les documents sont décrits et paraphrasés, y compris pour réaliser des croquis (parfois très soignés) qui n'apportent rien. L'analyse porte souvent sur un seul document à la fois (un paragraphe par document), étudié pour lui-même ou en relation avec la question posée. Plan catalogue, absence de transitions. Absence de hiérarchisation des documents. Nombreux documents oubliés.

Commentaire partiel	Trop de documents sont oubliés, absence de critique et de recul sur les documents. Pas d'analyse croisée des documents.	Un petit nombre de documents tirés du corpus sont décrits et analysés. Plan catalogue, transitions absentes ou mal construites.
---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le sujet de commentaire de document 2009 s'intitulait « les inondations : dynamiques naturelles et enjeux sociétaux ». Ce sujet se rattachait au thème des risques dits naturels, aujourd'hui bien étudié en géographie. Le jury invitait ainsi les candidats à faire la preuve de leur capacité à mobiliser et articuler leurs connaissances en hydrologie, climatologie, morphologie fluviale et leurs connaissances dans le domaine de la gestion environnementale à travers les jeux d'acteurs, les réglementations et leurs effets, les aménagements. La géographie environnementale nécessite une approche systémique : les liens entre la dynamique des milieux physiques et les pratiques des sociétés doivent être interrogés et nécessitent des connaissances solides et équilibrées dans ces différents domaines. On attend de candidats à l'agrégation non qu'ils proposent des solutions clés en main aux enjeux contemporains posés par le sujet mais qu'ils présentent toute la complexité physique et sociétale du thème en s'appuyant sur leurs compétences disciplinaires et en variant les échelles spatio-temporelles pour nuancer leurs propos. La diversité des documents y invite explicitement.

Par ailleurs, trop peu de candidats font preuve d'esprit critique et d'un nécessaire recul face aux discours ambiants sur des sujets d'actualité : les questions 3 et 4 ont parfois donné lieu à des développements caricaturaux et sans nuances sur les effets négatifs des aménagements et les insuffisances de gestion. Clichés journalistiques et idées reçues (sur les oppositions Nord/Sud notamment) sont particulièrement regrettables dans des copies de candidats qui ambitionnent de former de futurs citoyens.

Quelques conseils :

Le jury rappelle aux candidats que la réponse aux questions doit être construite de manière rigoureuse et argumentée. Les termes et notions clefs qui apparaissent dans les questions doivent être explicités. Ainsi, l'aléa (question 1), la vulnérabilité, le risque et le risque majeur (question 2) devaient être soigneusement définis pour éviter de répondre à côté de la question posée ou d'en faire une interprétation erronée. La question 4 nécessitait de poser clairement ce qu'on entend par « les aménagements », à ne pas confondre avec l'aménagement au singulier comme l'ont fait quelques candidats à la suite d'une lecture trop rapide. Cette question, malgré sa formulation abrupte, appelait le candidat à présenter de manière nuancée une ou plusieurs réponses. Le jury n'attend pas une réponse définitive et tranchée (oui/non) mais un argumentaire soigneusement construit et s'appuyant sur des exemples à différentes échelles tirés des documents.

Les **concepts et notions** de la géographie des risques devaient être mobilisés pour traiter cette question des inondations. Beaucoup de copies témoignent d'une méconnaissance des concepts académiques et des différences de définitions qui peuvent exister d'un pays à l'autre, d'un auteur à l'autre. Bien peu de candidats savent ce que recouvre précisément la notion de « vulnérabilité(s) » pourtant essentielle pour traiter des enjeux sociétaux du sujet, et bien peu se sont appuyés sur la définition du « risque naturel majeur » proposée par la réglementation française pour répondre à la question 2. Si des auteurs essentiels sont souvent connus des candidats, bien peu ont souligné les limites du corpus documentaire en citant correctement des auteurs importants comme A. Dauphiné ou P. Pigeon.

Le **barème** est indiqué pour chaque question, ce qui doit permettre aux candidats d'adapter la longueur de leur réponse. Trop de candidats se sont laissés prendre par le temps avec de longs développements pour les questions 1 ou 2 (respectivement 5 et 4 points) et des réponses brèves sans exemples précis pour la question 3 pourtant évaluée sur 6 points. Des exemples bien choisis parmi les documents, analysés en profondeur, remis dans leur contexte et bien articulés avec une idée générale montre au jury la maîtrise qu'a le candidat non seulement d'une culture générale solide mais aussi de connaissances académiques précises et d'une méthodologie efficace.

Tous les documents doivent être utilisés au service d'un raisonnement permettant de répondre de manière nuancée aux questions. Un document peut bien sûr être utilisé plusieurs fois, dans différentes réponses en insistant sur tel ou tel aspect en fonction des besoins de la démonstration. Le document 3b sur la basse vallée de la Papenoo à Tahiti était utile pour répondre à la question 2 en le situant dans le contexte d'une île tropicale exiguë exposée aux fortes précipitations cycloniques, mais aussi pour répondre aux questions 3 et 4 en insistant sur le zonage des risques et l'évolution des zones bâties ces dernières décennies. Il est donc maladroît et peu pertinent de proposer en introduction générale au devoir un tableau récapitulatif des différents documents, leur type, leurs auteurs ou sources et les questions qu'ils permettent de traiter.

Certains documents sont étrangement oubliés par les candidats. Le document 9 c n'a que très peu été utilisé et souvent pour une paraphrase sans intérêt ou un catalogue de préconisations sans justification (« il faut... »). Ce document permettait pourtant, pour répondre aux questions 3 et 4, de souligner les écarts entre la théorie (les discours, la réglementation) et la pratique (la mise en œuvre sur le terrain) en matière de gestion des inondations. Il permettait aussi de souligner l'importance de la dimension sociétale du sujet, grâce à un minimum de recul épistémologique : malgré le poids des sciences de l'ingénieur et de l'Etat dans la gestion des inondations en France (conception fixiste de la nature et gestion « top-down », croiser avec le document 9 e), cette dernière n'apparaît pas satisfaisante et l'émergence du thème du développement durable dans le débat public est susceptible d'entraîner un changement complet de perspective pour aller vers une gestion « bottom-up » mettant en avant les citoyens et les « acteurs de la société civile » dans le cadre d'une conception dynamique et systémique de l'environnement. D'autres documents, comme le 1 a, b, c, ont visiblement été laissés de côté par des candidats qui ne maîtrisent pas les notions de base en morphologie et dynamique fluviale : lit mineur, lit majeur, terrasse alluviale ont des définitions précises, la relation entre charge solide et style fluvial est peu connue, de même que les impacts systémiques des endiguements ou des barrages sur les régimes et les débits fluviaux. Un seul candidat a pensé à faire un croquis interprétatif sur calque du document 1c en l'articulant avec les documents 1 a et 1 b et en soulignant l'importance des changements d'échelle. Bien peu de candidats exploitent les exemples du Mississippi et du Fleuve Jaune (le Huang Ho et non le Yangzi Jiang du document 8a !) faute d'une culture générale suffisante sur ces fleuves et leur bassin. Ils se prêtaient pourtant bien à une analyse à petite échelle régionale (questions 3 et 4) non sans rappeler qu'ils constituent des cas particuliers de grands fleuves mondiaux aux inondations lentes et polygéniques (question 1), dont l'ampleur a souvent marqué l'histoire (question 2), mais sans grands enjeux transnationaux (question 3). Rappelons que le jury attend des candidats l'utilisation d'un vocabulaire géographique précis utilisé à bon escient et sans formulation ambiguë, signe que les connaissances sont bien acquises et les notions maîtrisées : « tempête » n'est pas synonyme de « cyclone », l'expression « genre orage » pour désigner les pluies de mousson ne saurait convenir.

Parallèlement, certains documents sont excessivement mis en avant, au détriment des autres et sans contextualisation suffisante : les documents 2 b et 8 b ont exagérément retenus l'attention des candidats qui ont trop souvent oublié de rappeler à quelle échelle géographique se situe leur intérêt. L'illustration demandée en réponse à la question 3 est souvent lacunaire, bâtie à partir d'une paraphrase du document 8 b réduit au cas français, sans aucune tentative pour intégrer ne serait-ce que le document 9 a.

Toutes les questions posées invitaient le candidat à **envisager ses réponses de manière systémique**, en interrogeant les relations, l'hybridation pourrait-on dire, entre les différents éléments d'un système environnemental et humain complexe. Répondre à la question 1 par un catalogue descriptif et statique reprenant le plan du texte 2 b ne pouvait convenir : il s'agissait bien de construire une typologie basée sur des critères multiples mais précis, puisés dans les documents (causes, intensité, durée, fréquence, taille du bassin,...). Les relations complexes entre les caractéristiques de l'aléa et la morphologie fluviale, même remaniée par l'Homme, ne devaient pas être éludées comme y invitaient les documents 1 b, 1 d, 3 e, 5 c.

De même, pour la réponse à la question 2, un paragraphe consacré aux pays en développement et un autre consacré aux espaces urbains ne suffisaient pas. La définition de « risque naturel majeur » devait permettre de poser la question des valeurs seuils, des bases de données permettant de les définir, des échelles spatiales de référence, mais aussi du contexte sociétal et de la complexité des différents types de vulnérabilités (physiques, économiques, sociales ; structurelles ou fonctionnelles...). Des nuances pouvaient ainsi être proposées au sein d'ensembles régionaux supranationaux (pays en développement de la zone intertropicale ou pays anciennement industrialisés), à l'échelle nationale et régionale (organisation des états et gestion des risques), ou locale (rôle des ségrégations socio-spatiales sur la vulnérabilité urbaine). Là encore, les propos nuancés sont indispensables : la photo 5 b permettait plutôt de souligner le caractère résilient des modes de transports locaux et la culture du risque des populations, que des clichés sur l'incapacité des pays du Sud à faire face aux catastrophes.

Les connaissances personnelles du candidat lui permettent de **nuancer et discuter** la portée de tel ou tel exemple proposé dans le corpus, de remettre en perspective les approches proposées par les documents. Ainsi, les tableaux des documents 4 a, 5 a, 6 a b c devaient aussi permettre de poser la question de la collecte des données et de la fiabilité des chiffres lorsqu'il s'agit d'événements catastrophiques de grande ampleur et parfois anciens. Que signifie un temps de retour de 1000 ans (tableau 4 a) pour la crue de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine en 1992 lorsque les séries de données pluviométriques disponibles dépassent rarement 100 ou 150 ans ? Les conditions de collecte de l'information sont-elles les mêmes en France (document 6 a, c, 4 a) et à Haïti ou au Bangladesh (document 6 b) ? Peut-on comparer des données chiffrées proposées pour des événements du XVIème et XVIIIème siècles avec celles d'aujourd'hui ? Le texte 9 d montrait également combien les

données servant de base à la prévision des inondations peuvent toujours aujourd'hui être difficiles à collecter et à exploiter, ce qui n'était pas sans importance pour répondre correctement à la question 3. Certains candidats auraient ainsi évité d'affirmer péremptoirement que « les cyclones tropicaux augmentent à cause du réchauffement climatique »... pour préférer signaler à propos des documents 6b et 3 que les conditions de collecte des informations sur les cyclones ont fait d'énormes progrès en quelques décennies, ce qui n'est sans doute pas étranger à leur médiatisation accrue. Les questions méthodologiques et épistémologiques que posent les documents ne doivent donc pas être éludées même si l'on n'attend pas du candidat des réponses définitives. Formuler ces problématiques en s'appuyant sur une critique argumentée des documents et en soulignant leurs limites montre au jury que le candidat a su s'approprier les savoirs de sa discipline sans pour autant ignorer les incertitudes propres à toute démarche scientifique.

L'analyse croisée des documents est donc particulièrement judicieuse. Trop de candidats commentent les documents sans les mettre en relation les uns avec les autres de manière approfondie pour en souligner les corrélations ou les contradictions. Ainsi, pour répondre à la question 3 (outils et acteurs) seuls deux candidats ont souligné les similitudes et les différences entre les documents 8c et 8d présentant des aménagements de protection des berges de cours d'eau au XVIIIème et à la fin du XXème siècle... et aucun n'a utilisé l'information de la source initiale du document 8d (un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, en 1795) pour faire le lien entre le rôle des ingénieurs hier et aujourd'hui dans la défense contre les inondations en France. De même, pour répondre à la question 2, si l'opposition Nord/Sud est largement évoquée dans les copies en confrontant les documents 3, 5, 6 à l'échelle mondiale, le jury regrette que l'analyse soit rarement poussée jusqu'à la réflexion sur les critères de définition du risque d'inondation « majeure » au sein du groupe des pays développés en s'appuyant sur les documents 6 a, b et c, 7 a, 3 c.

L'actualisation des connaissances est également indispensable pour prendre du recul face aux documents et éviter la paraphrase ou les propos généraux type café du commerce. Cela nécessite de la part des candidats une discipline de travail qui dépasse l'année de préparation au concours. Le document 9 e, par exemple, nécessitait une mise en perspective à la lumière de l'application de la loi Bachelot de 2003 en France. Si l'on ne saurait exiger des candidats une connaissance exhaustive des réglementations liées à l'aménagement dans tous les pays du monde, une méconnaissance de l'actualité française en matière de gestion des risques d'inondation pénalise bon nombre de copies et les empêche de relier cette actualité au texte 9 c et à des thématiques systémiques et globale comme le développement durable ou la place et le rôle du citoyen, sinistré potentiel, dans son environnement.

Nancy MESCHINET DE RICHEMONT et Véronique ANDRE-LAMAT

2.3.3. OPTION C : « Aménagement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : «Territoires fonctionnels et institutionnels : quels enjeux pour les métropoles françaises ? ».

Les correcteurs des épreuves écrites de l'option « aménagement » souhaitent apporter quelques conseils et recommandations aux futurs candidats.

Cette épreuve est clairement identifiée comme une épreuve de commentaire de documents, structurée à partir de quatre questions. Même si les candidats peuvent choisir de répondre dans l'ordre qui leur semble le plus pertinent, il convient de respecter le cadre établi. Ainsi, des candidats ne répondent qu'à une seule question : ils abordent dès la première, les éléments qui auraient pu alimenter la réflexion sur les questions suivantes. D'autres candidats ignorent les documents donnés au commentaire et dissertent sans références précises (ou parfois allusives) aux documents. C'est ici le défaut le plus grave des copies qui n'obtiennent pas une bonne note.

La gestion du temps est essentielle. Trop de candidats ne parviennent pas à rédiger la totalité des réponses aux questions et plusieurs devoirs restent inachevés. Des réponses courtes et structurées, faisant référence aux documents pour les commenter et les critiquer, sont préférables à de longues digressions qui s'éloignent très vite de la question posée.

La logique de l'exposé est aussi déterminante pour la qualité de la copie. Si de bonnes idées se retrouvent dans la plupart des productions, c'est l'agencement de l'argumentaire qui distingue les bons devoirs des autres. Une fois la problématique posée, contenue souvent dans la question, il est important de dérouler un argumentaire balisé par la référence aux documents qu'il convient de commenter précisément. Par exemple, le premier document du corpus n'a été souvent qu'allusivement appréhendé pour expliquer l'importance des mobilités : il n'a pas été fait référence aux polarités régionales et métropolitaines et aux explications des polarités apparaissant sur la carte.

Les questions d'aménagement du territoire exigent un suivi de l'actualité. Il était évident que le sujet nécessitait de connaître les zonages en aires urbaines, les territoires de projets (Agglomérations et Pays), les principales lois d'aménagement, le rapport d'E. Balladur ou encore le rôle de la DIACT. Ces données de base étaient en partie fournies dans le corpus documentaire, mais elles nécessitaient une explication et une mise en contexte. Un suivi régulier de l'actualité et de la production scientifique et pédagogique autour de ces questions est nécessaire pour comprendre le sens des documents fournis.

Les correcteurs tiennent ensuite à faire quelques remarques sur la forme.

L'orthographe et la syntaxe sont des données essentielles pour des copies du concours de l'agrégation. Des maladresses de forme ont été relevées dans plusieurs copies sans que cette remarque puisse être généralisée. Une relecture de la copie aurait, dans bien des cas, évité la présence de tournures de phrases compliquées, de longues parenthèses maladroites ou encore de termes mal orthographiés. Dans ces cas, les correcteurs n'ont pas pu valoriser les devoirs comprenant de bonnes idées mais exprimées dans un langage défaillant.

Les travaux et articles mentionnés doivent être référencés avec précision.

Le croquis permet de révéler la capacité de synthèse des candidats et leur aptitude à illustrer une question. Cette expression graphique nécessite un apprentissage et ne s'improvise pas au dernier moment. Ici, plusieurs cartes et autres schémas concernant l'agglomération lyonnaise permettaient de tirer partie de ces sources. Les résultats sont variables d'une copie à l'autre. Néanmoins un devoir reposant sur des schémas remplaçant la rédaction n'est pas acceptable.

Enfin, quelques devoirs fonctionnent sur le mode de l'injonction (« il faut », « nous devons », « il est temps de »). Ces formulations répétées dans la rédaction ne correspondent pas à l'esprit de l'épreuve.

Le sujet proposé cette année a, semble-t-il, effrayé certains candidats. Cela peut surprendre, car le thème du gouvernement métropolitain est pleinement d'actualité, en témoignent plusieurs ouvrages récents¹, tout comme les débats amplement médiatisés autour du Grand Paris. Dans cette réflexion d'ensemble, le problème de l'articulation entre territoires fonctionnels et institutionnels est particulièrement central. L'accroissement des mobilités, l'éclatement des lieux de vie et, plus largement, l'émergence de nouvelles manières d'habiter posent la question de la pertinence de l'organisation politique des grandes métropoles, lesquelles sont soumises à une exigence accrue d'efficacité, de solidarité et de compétitivité. Le constat d'un décalage entre les territoires politiques et les territoires vécus, comme l'idée d'un meilleur ajustement possible, émaillent la littérature aménagiste depuis plus de vingt ans. Le territoire « vécu » ou « fonctionnel », nécessairement « pertinent », a constitué un idéal à atteindre et a contribué à orienter les nouveaux cadres de gestion ou de planification urbaine (Intercommunalité d'Agglomération, Pays, puis Scot), en dépit des débats ou des critiques dont il a fait l'objet (document 2-c). Dans ce corpus, M. Vanier rappelle l'actualité et l'intérêt de la réflexion sur la pertinence des territorialités politiques et ses enjeux (Document 2-b), laquelle devait organiser le commentaire.

La première question invitait les candidats à proposer une brève synthèse sur l'évolution des formes contemporaines de mobilité. La carte d'évolution des navettes domicile-travail entre 1990 et 1999 (Document 1-a) a, dans l'ensemble, été correctement analysée, même si beaucoup de candidats ne décrivent pas assez finement le document. Celui-ci faisait apparaître trois idées essentielles qu'il fallait illustrer : une augmentation des navettes alternantes, à l'échelle des aires urbaines, liée au phénomène de périurbanisation ; une intensification des mobilités interurbaines, à l'échelle régionale ; l'affirmation – plus timide – d'une mobilité entre grandes métropoles, nettement polarisée par Paris. Peu de candidats ont montré que ces trois formes de mise en mouvement du territoire, permises par le développement de la mobilité individuelle et des réseaux, font naître de nouveaux territoires fonctionnels, à la géographie complexe, indifférents au maillage politico-administratif. Rares sont également les copies qui ont mentionné l'originalité de la carte 2-b, laquelle représentait la mobilité

¹ P. Estèbe, *Gouverner la ville Mobile*, PUF, 2008 ; M. Vanier, *Le pouvoir des territoires*, Economica, 2008 ; A. Motte (Dir.), *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, Economica, 2007.

quotidienne d'une habitante de Jargeau, en périphérie d'Orléans, et permettait de dégager quelques traits caractéristiques des modes d'habiter contemporains : éclatement des espaces de vie, quotidien organisé à l'échelle de l'aire urbaine, dissociation relative entre l'espace de résidence et l'espace habité. Si, à partir de ces quelques éléments, les candidats ont généralement discuté la pertinence des territoires institutionnels, on était en droit d'attendre une argumentation plus détaillée sur le décalage entre une organisation politique héritée, foncièrement territoriale, fondée sur l'ancrage, la continuité et la clôture des sociétés locales sur elles-mêmes et les modes d'habiter contemporains, marqués par la mobilité, la discontinuité et l'éclatement, donc par une structuration principalement – mais pas exclusivement – réticulaire.

La deuxième question appelait une réflexion sur le rôle qu'a joué la notion de « territoire vécu » et ses déclinaisons (bassin de vie, territoire pertinent), dans l'évolution des cadres de gestion et de planification des territoires métropolitains. On attendait des candidats qu'ils montrent combien ce référentiel a constitué, dans l'histoire récente de l'Aménagement, un véritable « mythe opératoire ». Les textes de M. Vanier (2-b) et de J.-M. Offner (2-c) insistaient tous deux sur ce caractère mythique, le premier critiquant la métaphore du « bassin de vie », le second, la recherche – relativement vaine – d'un « optimum territorial ». Et pourtant, ce mythe a bien fonctionné ! Il a incontestablement marqué les géographes, par exemple J. Lévy, cité dans un des textes. Il a sous-tendu la production d'une nouvelle nomenclature spatiale (ZAU et ZAUR, document 1-c) ayant la prétention de représenter les territoires vécus afin de mieux les prendre en compte dans les politiques publiques. Enfin, ce travail géostatistique a contribué à imposer l'idée, auprès des concepteurs de politiques publiques et des élus, que l'aire urbaine, à la fois bassin d'emplois et bassin de vie, constituait le nouvel horizon à atteindre, le périmètre optimal de l'action publique. Les documents 2-d et 2-e illustraient combien cette représentation fût structurante pour l'évolution des cadres institutionnels (intercommunalité d'agglomération) et des périmètres d'aménagement (Scot). Trop peu de candidats ont commenté sérieusement ces textes et aucun ne s'est risqué à proposer une hypothèse explicative. Si le référentiel du « territoire vécu » a connu un tel succès, c'est qu'il s'adosse à une figure métaphorique simple et rassurante (le bassin de vie) qui permet d'opérer la synthèse entre l'efficacité de l'action à la bonne échelle et la légitimité démocratique d'un espace supposé identifié par les habitants.

La troisième question a donné lieu à des réponses plus convaincantes. La plupart des candidats ont bien montré que l'idéal d'adéquation entre territoires vécus et territoires d'action n'a pas été atteint et que la fragmentation politico-institutionnelle domine. Le jury a toutefois déploré l'incapacité d'une large majorité à exprimer correctement cette idée simple par le croquis, à partir des documents proposés sur la région lyonnaise. Certains ont choisi de traiter d'autres exemples (Genève, Montpellier), s'écartant ainsi de l'esprit de l'épreuve sur dossier. Si les facteurs politiques de fragmentation ont été correctement identifiés, le texte de P. Estèbe aurait mérité toutefois d'être mieux exploité. On pouvait montrer, à partir du document 4-a par exemple, que la constitution des EPCI obéit principalement à une logique matrimoniale, amenant les communes périphériques riches ou homogènes socialement à se regrouper entre-elles, selon une logique de « club ». Les conséquences de la fragmentation des territoires en matière d'efficacité des politiques publiques et de solidarité urbaine n'ont souvent été traitées que de manière allusive et méritaient, là encore, d'être illustrées. Aucun candidat n'a relevé que les textes d'auteur n'échappent pas aux représentations dominantes, comme celui de P. Boino, qui semble prêter toutes les vertus au modèle « Gargantua ».

La quatrième question a, semble-t-il, dérouté les candidats. Les documents 5a, 5-b et 5-c permettaient pourtant d'identifier de nouvelles formes d'organisation politique en réseau, fondées sur la coopération horizontale et la démarche de projet, telles que M. Vanier les annonce, et d'une manière les plébiscite, dans son texte (Document 2-a). Qu'il s'agisse des démarches « inter-scot » ou de « coopération métropolitaine », l'enjeu est bien, dans un contexte de concurrence accrue et d'exigence de compétitivité, d'agir à la bonne échelle – celle des vastes aires urbaines dans lesquelles s'inscrivent les stratégies des entreprises et des ménages, et se posent les questions d'organisation fonctionnelle et de solidarité –, sans remettre en cause les collectivités (et les identités) territoriales telles qu'elles existent ou se sont constituées. Le document 5-b aurait dû permettre aux candidats de mieux illustrer les enjeux de la démarche inter-scot présentée dans le document 5-a. La carte des « métropoles lauréates » (5-c), mise en perspective avec celle des mobilités 1-a, permettait de montrer que certaines réponses à « l'appel à coopération » visent à constituer des territoires de projet ancrés sur de véritables territoires fonctionnels (Aire métropolitaine de Toulouse, Région urbaine de Lyon, Sillon lorrain, métropole Valdo-genevoise), quand d'autres, aux périmètres étonnants, résultent d'une association beaucoup plus opportuniste (Réseau métropolitain Rhin-Rhône).

Nous concluons en rappelant que ce n'est pas la connaissance préalable du sujet qui a discriminé les candidats, mais leur capacité à exploiter les documents et à répondre aux questions de manière argumentée. Dit autrement, si une culture minimale est requise dans cette option (comme dans les autres), nul n'est besoin d'être expert en aménagement pour réussir un bon devoir.

Laurent CAILLY et François TAULELLE

2.4. Composition d'histoire

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « La question de la Fédération européenne de 1919 à 1992 ».

Cette année, le jury a corrigé 174 copies au lieu de 191 l'an passé. La distribution des notes est la suivante :

NOTES	EFFECTIFS	NOTES	EFFECTIFS
CB	1		
1	16	10	3
2	15	11	9
3	18	12	2
4	15	13	8
5	14	14	6
6	15	15	4
7	16	16	6
8	11	17	1
9	13	18	1

La moyenne est de 6,75 au lieu de 5,52 en 2008 (5, 67 en 2007). Les résultats sont donc en net progrès et le nombre de très bonnes copies (dont la note est supérieure ou égale à 15) l'atteste : 12 au lieu de 7 l'an dernier (de même qu'en 2007). On constate toutefois un nombre toujours élevé de copies notées 1 ou 2 (31), ce qui fait baisser la moyenne.

Le sujet proposé était au cœur du programme et ne pouvait réellement surprendre personne. Nombre de copies de plus de 20 pages révèlent que des candidats avaient accumulé des connaissances sur l'édification d'une Europe politique. Ce qui n'était que le cadre global du sujet. Car celui-ci a déstabilisé des candidats qui ont souvent peiné à définir la notion de « fédération » en introduction. Si un grand nombre de copies s'ouvre avec la référence mythique au discours de Victor Hugo en 1849 et sa formule des « Etats-Unis d'Europe » qu'il n'a d'ailleurs pas inventée, peu arrivent vraiment à proposer une formulation claire du fédéralisme européen. On met souvent en avant la supranationalité, mais sans généralement insister sur l'idée d'un pouvoir politique commun régi par une constitution. Il s'agissait de clairement différencier fédéralisme (les idées, les sources doctrinales), fédération (l'ingénierie institutionnelle faisant participer des unités autonomes à l'exercice d'un gouvernement central), confédération (l'association d'Etats souverains se faisant dans le cadre d'une organisation internationale établie par traités), communauté (la mise en commun de la souveraineté dans certains secteurs stratégiques gérés par une autorité supranationale), union (sans connotation institutionnelle très précise à l'origine, le terme sert surtout à désigner un objectif à atteindre). Des copies ont certes essayé de dégager la différence entre logique fédérale (l'intégration, les transferts de souveraineté, le vote à la majorité) et logique plus confédérale (la coopération, les transferts limités et contrôlés, le vote à l'unanimité) mais la confusion règne le plus souvent entre méthode supranationale et fédéralisme strict. Les différents courants du fédéralisme sont d'ailleurs la plupart du temps ignorés : le fédéralisme constitutionnel et le fédéralisme intégral qui se manifestent particulièrement à la fin des années quarante ne sont jamais évoqués par les candidats. Certains font la distinction entre possibilistes et maximalistes, mais ne semblent pas capables d'expliquer réellement ce dont il s'agit et à quelle époque cela renvoie. Surtout, les candidats ont mal perçu que

le sujet supposait d'entrer dans le débat sur l'architecture politique de l'Europe, architecture rêvée ou tout simplement possible, au sein duquel l'ambition, le projet ou les tentatives de jeter les fondations d'une « fédération européenne » ont occupé une place centrale. La fédération européenne est aussi un mythe qui a contribué depuis les années 1920 à animer le débat européen et à mobiliser l'attention de tous ceux qui y voient la meilleure façon d'édifier l'Europe. Mobilisant des références, suscitant des espoirs et des attentes, fixant un objectif à atteindre au processus concret de construction européenne lorsqu'il s'amorce, nourrissant donc des projets et des stratégies, le mot d'ordre de la fédération européenne a pu provoquer en retour hostilité et rejets chez les partisans d'une autre Europe simplement confédérée. C'est cette dimension de débat, où les représentations sont souvent centrales, qui a été trop largement absente des copies.

Comme les grandes étapes de la construction européenne sont mieux connues que le débat d'idées, de trop nombreuses copies font dévier le sujet, pour la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, vers une histoire narrative et institutionnelle de la construction européenne, donnant au sujet une ampleur qui n'est pas la sienne. Il faut souligner que les candidats s'égarent souvent dans des problématiques intenable qui ne sont que l'accumulation inconsidérée de questions auxquelles le développement ne peut répondre. Du fait d'une interprétation trop large du sujet, et par manque de connaissances précises sur les stratégies fédérales et le débat qu'elles suscitent, de très nombreuses copies détaillent longuement et avec plus ou moins de bonheur les relations internationales dans la première moitié du XXe siècle : le bilan de la Grande Guerre, la naissance de la Société des Nations, l'occupation de la Ruhr, le rapprochement franco-allemand, la montée des tensions internationales dans les années trente, la naissance de la guerre froide, etc., etc. On n'en voit vraiment pas l'intérêt pour traiter le sujet proposé. D'où des devoirs déséquilibrés perdant totalement de vue la problématique du sujet. Au passage, des candidats considèrent que « la RFA entre à Genève en 1926 », que « Saint Lazar est au pouvoir au Portugal » et que « Franco perd le pouvoir en 1936 », que « les accords de Locarno sont signés en 1954 entre la France et l'Allemagne pour faire suite à l'échec de la CED », que « De Gaulle quitte le pouvoir en 1968 »...

Le choix du plan proposé se ressent généralement de ces approches du sujet, noyé dans l'histoire des relations internationales ou calqué sur les cycles de l'histoire institutionnelle de la Communauté européenne. Hormis une vingtaine de copies qui ont choisi un plan thématique intenable et source de répétitions et confusions (les plus mauvaises copies en général), la plupart des autres ont choisi un plan chronologique dont la première césure s'établit justement à 1945 ou 1948, mais dont la seconde date charnière pose problème : 1960, 1969, 1979, ce qui n'est pas toujours pertinent au regard du sujet et révèle une insuffisante réflexion. Beaucoup de copies adoptent un schéma narratif simplificateur (voire plaquent des plans ayant servi dans d'autres circonstances) : de 1919 à 1945, la fédération européenne est pensée, de 1945 à 1957 ou 1969, elle échoue à se construire, et des années 1970 à Maastricht, le fédéralisme est de nouveau en marche vers un avenir radieux, sans considérer qu'une double ou triple lecture peut être faite du traité d'Union européenne (coopération, méthode communautaire, recours au fédéralisme). Seules les meilleures copies arrivent à introduire de la nuance à ce raisonnement et à montrer que le problème est plus complexe.

Concernant la période antérieure à 1945, il fallait montrer que la question de la fédération s'inscrit dans le débat européen des années 1920 mais qu'en dépit d'une formulation inflationniste à visée mobilisatrice, les projets sont peu précis quant à la forme institutionnelle, parfois volontairement. On pouvait développer l'exemple de Coudenhove-Kalergi (et non Condove-Kogerki comme dans une copie !) qui choisit le mot « Paneurope » pour des raisons tactiques à la place de « Etats-Unis d'Europe » et qu'au fur et à mesure qu'il établit des contacts avec des hommes politiques il infléchit sa position vers l'idée d'une fédération d'Etats souverains. De la même façon, le plan Briand reste prudent et flou à une époque où l'« union sacrée » des nations est encore dans toutes les mémoires. De vrais fédéralistes, comme le juriste Georges Scelle par exemple, ne s'y trompent pas lorsqu'ils posent le problème de la compétence de la future Union et qu'ils estiment que l'Europe n'est pas encore assez mûre pour constituer un véritable Etat fédéral. Les années trente sont en général ignorées au regard du sujet. Pourtant, si le fédéralisme devient minoritaire dans le cadre d'un européisme en déclin, il se fait plus exigeant, plus précis, plus rigoureux : le fédéralisme des « nouvelles relèves » françaises, New Europe/New Britain en Grande-Bretagne, le fédéralisme antifasciste du mouvement Justice et liberté des frères Rosselli, Federal Union à la fin de la décennie. Si de nombreuses copies perçoivent que l'idée de fédération européenne s'inscrit au cœur du combat antinazi (le manifeste de Ventotene est le plus souvent cité, Frenay apparaît parfois), on oublie le fédéralisme dévoyé de certains militants s'illusionnant sur l'« Europe nouvelle » hitlérienne.

Le « moment fédéral » européen de 1945 à 1954 n'est pas assez vu dans sa diversité et sa complexité. C'est pourtant le moment où l'idée devient mouvement : refondation de la mystique mobilisatrice, définition doctrinale, base militante, stratégie de groupe de pression. L'exemple de l'Union européenne des fédéralistes aurait dû être plus abondamment cité et développé. L'immense majorité des candidats néglige de voir que la fédération européenne devient alors un mot d'ordre de guerre froide, la politique extérieure du « monde libre » étant peu à peu rationalisée à partir d'une

série de divisions idéologiques : liberté/totalitarisme, Europe occidentale-atlantique/monde soviétisée, Fédération européenne/régime de parti unique. C'est dans ce cadre général qu'il fallait analyser comment la stratégie fonctionnaliste se mettait au service de l'objectif de la fédération européenne. Il fallait introduire ici de la précision et de la nuance en montrant que le fonctionnalisme est une méthode qui vise à créer une Europe supranationale, mais à la différence du fédéralisme qui crée d'entrée de jeu un centre fédéral fort à partir de transferts de souveraineté obtenus par le travail d'une assemblée constituante élue par un « peuple européen », il s'agit de procéder par étapes (mise en commun de secteurs, processus de débordement étalé dans le temps). Le projet fonctionnaliste minimise le rôle des Etats (comme les fédéralistes) et il conserve la grande ambition politique de la fédération européenne au terme du dernier débordement. La fuite en avant fédéraliste de la CED est évoquée mais on oublie trop souvent la Communauté politique européenne (CPE) qui la coiffe et qui constitue la première « constitution » fédérale, mort-née, de l'Europe.

La période qui va de la naissance de la CEE à Maastricht n'a pas toujours été traitée en rapport avec le sujet. Il fallait montrer que la « méthode communautaire » l'emporte rejetant dans l'ombre l'idéal fédéraliste. La formule de 1957 fonde l'originalité d'une méthode qui ménage un rapport permanent entre l'instance européenne et l'instance nationale : exécutif bipolaire (Commission qui propose et fait exécuter, Conseil des ministres qui a le monopole de la décision) ; volonté de concertation entre une Commission qui tient compte des différentes positions avant d'en faire la synthèse la plus « communautaire » possible, et un Conseil qui adopte les politiques communes à l'unanimité pour ne léser aucun intérêt national. Recul ou compromis après l'ambitieuse stratégie d'intégration des années 1950-1954, l'édifice communautaire ménage la souveraineté des Etats et fait une place plus réduite à la supranationalité (alors que dans la CECA le pouvoir de réglementation appartenait à la Haute autorité, dans la CEE il revient au Conseil des ministres). Il ne sera jamais donc pour les militants fédéralistes qu'une « confédération fonctionnelle excessivement modeste » (H. Bruggmans). Mais toute l'habileté d'un bon devoir aurait été de suggérer que ce dispositif ménage quand même de possibles évolutions « fédérales » : par son monopole du pouvoir de proposition, la Commission peut avoir un pouvoir d'impulsion permanent ; à l'expiration de la période transitoire, les décisions seront prises par le Conseil à la majorité qualifiée ; le dispositif constitutionnel comporte une Cour de justice productrice d'un droit supranational ; l'Assemblée parlementaire n'aura enfin de cesse d'acquiescer de la légitimité (elle prendra d'elle-même le nom de « Parlement européen » dès 1962) et du pouvoir... Un processus communautaire de fédéralisation existe à travers la mise en place d'une politique publique comme la PAC (la crise institutionnelle de la « chaise vide » en découlera logiquement), de la naissance d'une fonction publique européenne, de la montée en puissance de la Cour de justice des Communautés européennes productrice d'un droit communautaire primant bientôt celui des Etats (quelques rares copies ont cité l'arrêt Costa/Enel de 1964). C'est au regard de ce processus qu'il fallait resituer les logiques de résistance intergouvernementales de la période gaullienne ainsi que la définition, à partir de 1972, d'une « union européenne », suffisamment vague pour satisfaire tout le monde, partisans de l'approfondissement institutionnel comme du *statu quo* inauguré par l'« arrangement » de Luxembourg.

La fin de la période, la relance des années 1980 culminant à Maastricht en 1992, est très mal traitée, prenant des allures de simple chronique factuelle. Il fallait rappeler ici ce qui dans cette évolution institutionnelle peut relancer le processus de fédéralisation. En dépit de sa modestie, l'Acte unique réinscrit le retour à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres permettant à la Commission d'accroître l'ambition de ses propositions (faire passer ainsi en un temps record les 279 propositions destinées à réaliser le marché unique pour le 1^{er} janvier 1993). C'est donc le point de passage obligé vers le traité de Maastricht qui est présenté comme « une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ». La Grande-Bretagne ayant refusé toute référence au « processus graduel menant à une Union à vocation fédérale » comme le souhaitaient les Pays-Bas lors de la négociation, les Douze se sont contentés d'une démarche assez empirique visant à associer et enchevêtrer les logiques de coopération et d'intégration. Comment lire le système politique qui émerge de Maastricht, cet « objet politique non encore identifié » (J. Delors) ? La lecture faite par les rares candidats qui s'essayaient à une interprétation est trop souvent simplificatrice, généralement l'assomption de la Fédération... Une première lecture peut au contraire décevoir les militants purs et durs d'une fédération européenne dans la mesure où la coopération intergouvernementale sort renforcée (le Conseil européen est consacré ; dans le second et le troisième « pilier », affaires étrangères-sécurité, justice-affaires intérieures, le pouvoir de décision appartient au Conseil des ministres qui décide à l'unanimité). Une seconde lecture leur laisse l'espoir d'une porte ouverte vers un renouveau de la stratégie d'intégration : la méthode communautaire est en effet étendue (on étend le champ d'intervention possible de la Communauté à 20 domaines, ce qui fait appel au monopole du pouvoir de proposition de la Commission, au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil et à la toute récente codécision du Parlement européen). Une troisième lecture laisse enfin envisager un recours éventuel au fédéralisme : on peut parler pour certains d'« avenir fédéral de l'Europe » (Dusan

Sidjanski). A partir de quels traits fédéralistes ? On les observe d'abord dans l'Union économique et monétaire (le premier « pilier ») : un rapport de type fédératif existe en effet entre la Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats-membres. On les observe ensuite dans l'institution d'une citoyenneté commune (art. 8) parallèle à la citoyenneté nationale. On les observe encore dans la reconnaissance de l'unité de régime politique d'Etats-membres dont on reconnaît l'« identité » et non la souveraineté (l'art. F : « l'union respecte l'identité nationale de ses Etats membres, dont les systèmes de gouvernement sont fondés sur les principes démocratiques »). On l'observe enfin dans l'investiture politique de la Commission par le Parlement européen (avec donc une même durée pour les deux institutions) qui peut contribuer à instaurer à terme des relations fondées sur le « gouvernement de législature ». *Last but not least*, l'institutionnalisation du principe de subsidiarité (art. 3B) met en pratique un principe de séparation souple des compétences (des Etats et de l'Union) qui emprunte à la philosophie politique fédéraliste d'inspiration catholique et à des expériences de fédéralisme interne (celle de l'Allemagne en particulier). On peut penser que son application sera plus favorable à l'unité (européenne) qu'aux diversités (nationales), la frontière devenant à terme de plus en plus fluctuante entre la juridiction de l'UE et celle des Etats-membres.

Mais des traits de fédéralisme ne font pas une structure d'Etat fédéral, ce qu'oublie la plupart des candidats ayant abordé ces dimensions. Le Conseil reste encore la principale instance législative et l'une des composantes principales du « pouvoir exécutif » de l'Union. Il manque par ailleurs une constitution et peut-être un « peuple européen »... Le qualificatif de « fédération d'Etats-nations » proposé par Jacques Delors en octobre 1989 acquiert alors tout son sens. Si en 1992 le modèle européen s'inscrit indiscutablement dans un processus de fédéralisation, retardé entre 1966 et 1986, il reste associé à une logique de nature confédérale qui pourra redevenir dominante sous l'effet d'une conjoncture politique défavorable.

Nous citerons, pour terminer, quelques « perles », cela pour engager les futurs candidats à s'attacher à plus de rigueur dans l'acquisition des connaissances : Demangeot rédige *L'Europe en déclin*, l'industriel allemand Coudenhove imagine pour l'Europe un drapeau formé d'un cœur auréolé d'étoiles, dans son plan de 1930, Monnet a indiqué que l'Europe ne se fera pas d'un coup, Spinelli rédige à Péronne un manifeste pour une Europe libre et unie, Hallstein est un homme politique néerlandais tandis que Beyen est belge, des personnalités comme Gasperi, Monnet, Schuman ou Henry de Jouvenel ont une vision confédérale de l'Europe à venir... On rappellera *in fine* que le style, la qualité de la rédaction et l'orthographe sont partie intégrante de l'évaluation d'une copie et que des déficiences en ce domaine coûtent de précieux points.

Bernard BRUNETEAU, Jean-Michel GUIEU, Dominique LE PAGE, Claire LIENHARDT, Thierry RENTET, Denise TURREL

3. Commentaires des épreuves orales

3.1. Le commentaire de documents géographiques

La commission de commentaire de documents a constaté que les règles de cette épreuve sont maintenant bien assimilées par la plupart des candidats. Elles sont exposées en détail dans les rapports des années précédentes et les candidats pourront s'y reporter si nécessaire. On ne fera ici que quelques rappels de certains fondamentaux. La bonne préparation des candidats est attestée par la moyenne relativement élevée de l'épreuve (supérieure à 10/20).

Cet exercice est un commentaire de dossier documentaire et en aucun cas une leçon. Les candidats ne doivent pas produire une leçon, aussi brillante soit-elle, dans laquelle les documents proposés n'auraient qu'une fonction vaguement illustrative. Le candidat doit disposer certes d'une culture générale solide au-delà du sujet proprement dit, pour le replacer dans un contexte plus large et plus signifiant, mais il faut absolument partir des documents et rien que des documents. Il faut chercher ce qui les relie (opposition, complémentarité, thèmes différents, changements d'échelles, présence d'exemples significatifs, etc.) et être capable d'en extraire une problématique. Cela signifie que les candidats doivent bâtir leur plan à partir de la matière qui leur est proposée dans le dossier et seulement à partir d'elle, en sachant qu'un dossier n'est jamais exhaustif, et même s'il leur paraît lacunaire. Inutile donc de demander des documents supplémentaires pendant la préparation. En revanche, il est adroit dans certains cas de suggérer en conclusion des documents complémentaires, ce à quoi le jury invite d'ailleurs souvent lors de la reprise.

Les candidats doivent faire preuve d'esprit critique vis-à-vis des documents fournis et vis-à-vis de l'ensemble du dossier. Le jury glisse fréquemment dans celui-ci un document contestable, de qualité discutable ou non central dans la problématique. Les meilleurs candidats savent le repérer, ce qui les valorise aux yeux du jury. Attention toutefois à éviter deux écueils : la naïveté vis-à-vis des documents dits scientifiques d'une part ; le rejet a priori des autres documents qui incite à adopter une posture critique trop systématique et mécanique. Un document produit par un géographe est certes « scientifique » mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas critiquable dans ses choix, ses procédés de composition, de représentation, de figuration, dans le choix des informations qu'il met en valeur... De même, s'il faut être vigilant face à des documents extraits de blogs ou de sites internet, lorsqu'il s'agit d'un texte de loi, d'un règlement ou de faits bruts, le support ne les modifie pas. Dans ce cas, une critique trop appuyée et systématiquement négative tombe à plat, ce qui ne valorise pas la prestation du candidat. Une photo extraite d'une banque d'image n'est pas systématiquement suspecte, surtout si c'est le jury qui l'a choisie ; inversement, une photographie extraite d'un ouvrage de géographie rassure. Pour autant, aucune vision n'est neutre. Elle est le révélateur de choix, d'une orientation particulière qui ne la disqualifie pas mais que le candidat doit être capable d'explicitier. Il en va de même pour les cartes. Elles ne sont ni parfaites, ni neutres. Elles présentent parfois des défauts techniques : manque d'échelle, d'orientation, de titre. Elles résultent surtout de choix qui doivent être identifiés, compris voire contestés afin d'en extraire le sens : choix des figurés, impression visuelle produite, choix des faits représentés, classes de valeur, intitulés de légendes.... Le jury recommande aussi aux candidats de se garder de réflexes brutaux. Toute carte issue d'une analyse factorielle n'est pas caricaturale. Elle ne doit donc pas être a priori disqualifiée sous prétexte qu'elle oublierait toute réalité humaine et vécue, surtout lorsque le document est extrait d'une thèse. On peut légitimement penser que l'auteur a utilisé d'autres approches et il est inutile de lui faire un mauvais procès.

Le jury tient enfin à rappeler quelques recommandations pratiques. Les premières portent sur l'utilisation des documents fournis. Le travail sur les documents exige du candidat un traitement approfondi de l'information reçue. Cela peut prendre diverses formes : production de schémas de synthèse, d'organigrammes, mais aussi analyse paysagère des photos (par calque), etc. Les candidats qui ont un dossier électronique sont invités à utiliser toutes les fonctions de Power Point : mettre leur plan sur PPT, reproduire les documents, les travailler à leur guise en ajoutant des figurés sur les photographies... Les candidats peuvent demander la photocopie sur transparent des documents reçus sous forme papier. Ils peuvent ainsi les rétro projeter lors de leur prestation orale. Il est souvent préférable d'afficher les documents papier sur les panneaux fournis par la bibliothèque. Cela permet ensuite d'éviter, dans le stress de l'oral, de chercher fébrilement des documents manquants et de perdre du temps. Enfin toute visualisation du contenu (des chiffres, des enchaînements d'idées par des graphiques, des schémas, un croquis) est bien venue. D'autres remarques portent sur la présentation orale. Faire un tableau listant les documents au début de l'exposé oral n'est pas une obligation ; mieux vaut rappeler rapidement les grands types de documents et la problématique qu'ils suggèrent. L'introduction ne doit pas être trop longue, au risque sinon d'obliger le candidat à parler trop vite ou « expédier » une partie de son analyse. En revanche, l'introduction doit dégager fermement la problématique et le plan. Dans le cas d'un dossier documentaire sur la France, si celui-ci contient une carte topographique, on n'attend pas de commentaire global de cette dernière, mais une analyse ciblée sur la problématique précisée par le titre et /ou les documents. Par exemple, dans le cas d'un sujet intitulé « St Etienne, art et rénovation urbaine », seuls les aspects de la carte relevant de l'intitulé méritent d'être relevés et analysés. Inversement, il ne faut pas négliger la richesse de la carte : elle permet de faire sur les points attendus un commentaire très précis, ce qui a été bien réussi avec le sujet sur le Havre. Il est d'ailleurs recommandé de bien commenter chacun des documents et de ne pas les survoler, ne pas se contenter de mentionner vaguement un élément du contenu, au risque de glisser vers une leçon. Certains exposés prenaient l'allure d'une paraphrase qui n'apporte pas de sens au dossier documentaire. Enfin, pour les dossiers documentaires sur la France, le jury attend désormais que l'accent soit réellement mis sur le thème annuel du programme, en l'occurrence l'aménagement cette année. Il en sera de même pour les années futures quel que soit le contenu du programme concernant la France.

Tous ces éléments sont assez bien connus par la majorité des préparateurs et des candidats. Raison de plus pour introduire quelques évolutions. L'agrégation est un concours de recrutement d'enseignants du secondaire. Dans le cadre de leur activité, les enseignants recrutés devront utiliser de plus en plus les technologies usuelles de l'information et de la communication. Ils auront recours à l'informatique, à l'Internet et aux tableaux blancs interactifs. Dans une logique de formation, il est donc utile de préparer les candidats aux futurs usages de ces outils et supports. Il ne s'agit en aucune manière de privilégier la forme au détriment du contenu, mais de mettre en valeur les contenus sous des formes nouvelles. Aussi, dès la prochaine session, la plupart des sujets de l'épreuve sera

proposée sous forme numérique. La notation prendra en compte la capacité des candidats à manier de façon élémentaire sinon experte ces documents (effets de zooms, surimpression de figurés, réalisation de croquis et de tableaux, etc...). La nature de l'épreuve ne sera pas altérée. Il s'agit de préparer les candidats au maniement d'outils qui leurs seront nécessaires et qu'ils utilisent déjà pour la plupart.

Le jury tient à remercier et à féliciter les nombreux candidats qui ont produit des présentations orales bonnes, très bonnes voire excellentes. Il tient à remercier et à féliciter aussi les préparateurs pour la qualité de leur travail. Mention particulière pour les jeunes - ou moins jeunes - candidats enseignants qui parviennent à se qualifier pour l'admission dans des conditions souvent délicates. Ajoutons enfin qu'au vu de la qualité des exposés oraux, plus de 25 candidats auraient mérité d'être déclarés reçus.

Anne-Laure AMILHAT-SZARY, Gérard HUGONIE, François LOUVEAUX, Yann RICHARD, Catherine SELIMANOVSKI.

Liste des sujets du commentaire de documents géographiques

Sujet n°1 : La Russie et la Chine.

Document n°1 : Destination des exportations de la Russie. Graphique, source : Chelem, Cepii, 2009.

Document n°2 : Origine des importations de la Russie. Graphique, source : Chelem, Cepii, 2009.

Document n°3 : Carte du peuplement dans la région de fleuve Amour. Source : Sébastien Colin, 2007, « L'ouverture de la frontière entre la Chine et la Russie et ses conséquences commerciales et migratoires », dans Bouquet, C. et Vélasco-Graciet, H., *Regards géopolitique sur les frontières*, Paris, L'Harmattan, pp. 62-78.

Document n°4 : « La visite de Hu Jintao en Russie renforcera la coopération bilatérale (Pékin) », dépêche de l'agence de presse Ria Novosti.

Document n°5 : « Khabarovsk, passée à l'heure chinoise », article du *Figaro*.

Documents n°6 : « Des réserves de gaz très convoitées », article du *Figaro*.

Document n°7 : projets d'acheminement de gaz russe vers l'est. Carte extraite de Ericson, Richard E., 2009, "Eurasian Natural Gas Pipelines: The Political Economy of Network Interdependence," *Eurasian Geography and Economics*, vol. 50, n°1, pp. 28-57.

Document n°8 : Sténogramme de l'intervention et réponses aux questions des médias de S.V.Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Russie, à l'issue de ses pourparlers avec Yang Zechi, Ministre des affaires étrangères de la Chine, Moscou, le 27 avril 2009. Source : Ministère des Affaires étrangères de Russie, 2009.

Sujet n° 2 : La culture du riz dans le monde.

Document n°1 : Les grandes cultures dans le monde, planisphère. *Atlas du XXI^e siècle*, Nathan, 2005

Document n°2 : Production de riz dans le monde de 1990 à 2005, statistiques, *Images Economiques du monde*, d'après la FAO, 2002 et 2006.

Document n°3 : « La nécessité de riz OGM », Déclaration de M. N'Guyen, Secrétaire de la Commission Internationale du Riz, août 2006, site de la Commission Internationale du Riz.

Document n°4 : Trois types de rizières en Asie du Sud-Est (photographies).

Document n°5 : Aménagement de rizières dans les mangroves de Guinée Bissau, Schémas. D'après J.N. Salomon, 1987, *Cahiers d'Outre Mer*.

Document n°6 : La culture du riz mécanisée en Arkansas (A) et Guyane française (B à E). Photographies

Document n°7 : La Révolution verte en Inde, texte et croquis d'accompagnement M.Griffon, 2002, *Révolution verte, révolution doublement verte*, CIRAD.

Sujet n° 3 : Les infrastructures de transport dans les vallées alpines.

Document n°1 : Carte 1/25 000 de St Gervais-Mont Blanc, 3531 ET, 2008

Document n°2 : Deux photographies de la vallée de la Maurienne

A- L'autoroute A 43 et la RN 6 dans le défilé de l'Arc près d'Orelle (73)

B- L'autoroute A 43 et la RN 6 à la sortie Est de St Jean de Maurienne

Document n°3 : Photographie de la vallée de l'Isère à Moûtiers

Document n°4 A : Évolution du trafic routier et ferroviaire par les principaux cols et tunnels transalpins en Suisse, Autriche, France, jusqu'en 2000 , graphiques (*L'Alpe*, n° 29, oct.-déc. 2005).

Document n°4 B : La Transalpine, le maillon manquant est-ouest, texte (« Nouvelles traversées ferroviaires », *L'Alpe*, n° 29, oct.-déc. 2005, Éditions Glénat / Musée Dauphinois).

Document n°5 :Le projet Lyon-Turin (Site internet www.transalpine.com, 2005)

A - Étapes du projet, texte

B - Croquis du tracé envisagé; C- Coupe

Document n°6 : Proposition de motion présentée par la Ville de Genève contre la réouverture du Tunnel du Mont Blanc, 18 février 2002.

Document n°7 : Un ouvrage d'art: le pont -canal par dessus l'A 43 à St Julien-Mt Denis, photographie.

Sujet n° 4. Aménager un milieu « naturel » original, la Camargue ?

Document n°1 Carte 1/50.000e Parc naturel régional de Camargue.

Document n°2 Carte IGN 1/50.000e Arles, édition 1971.

Document n°3 Le domaine du Mas de la Cure, Conservatoire du littoral (2 pages). Extrait du site <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>.

Document n°4 Extraits de catalogues de vidéo à des fins pédagogiques.

Doc. N°4 A : site du CNDP.

Doc. N°4 B : site INA/PACA/ série repères méditerranéens.

Document n°5 Carte extraite du Bulletin mensuel de l'hydrologie en Camargue, juin 2003, DDAF 13.

Document n°6 Extraits du site touristique de la Camargue (<http://www.camargue.fr>).

Sujet n° 5. Le Nord Russe.

Document 1 : « L'arctique entre préservation écologique et nouvelles vulnérabilités », carte extraite de Canobbio, E., 2007, *Atlas des pôles*, Paris, Autrement.

Document 2 : La partie occidentale de l'arctique russe, carte extraite de Marchand, P., 2008, « La Russie et l'Arctique. Enjeux géostratégiques pour une grande puissance », *Courrier des Pays de l'Est*, n°1066.

Document 3 : « Les fantômes soviétiques du cercle polaire », Gérard Ricaud, 7 août 2001, *Le Figaro*.

Document 4 : « la route maritime du Nord », carte extraite de Thorez, P., 2008, « La Route maritime du Nord. Les promesses d'une seconde vie », *Courrier des Pays de l'Est*, n° 1066.

Document 5 : « Navigation via l'Arctique: pas rentable, estime un expert », Michel Moutot, AFP, 10 avril 2009.

Documents 6a et 6b : Deux photographies de Norilsk

Document 7 : Vue aérienne du port de Dikson.

Document 8 : Vue de Mourmansk.

Sujet n° 6. Saint-Étienne, art et reconversion industrielle.

Document 1 : L'évolution démographique de St-Etienne (INSEE).

Document 2 : L'entrée nord de Saint Etienne avec le Musée d'Art Moderne (Google Earth).

Document 3 : Rénovation du Musée d'Art de St-Etienne (<http://www.mam-st-etienne.fr/index.php?rubrique=65>).

Document 4 : Cité du design (site St-Etienne Métropole).

Document 5 : Publicité immobilière (extraits).

Document 6 : Le projet d'Etablissement Public d'Aménagement de Saint Etienne (EPASE) (leblogdesaue.over-blog.org, article du 21/12/2006).

Document 7 : Carte IGN au 1/25 000 de St Etienne

Sujet n° 7 : Aménager un « pays » : le Val d'Adour (clé usb)

Document n°1 : Le territoire du Val d'Adour. Carte (source: Semadour) et données (source: site internet www.val-adour.com)

Document n°2 : Carte topographique au 1/25000 Vic-en-Bigorre , 1744 O, IGN.

Document n°3 A : Les objectifs de la charte du pays du Val d'Adour, texte (programme –cadre du Pays Val d'Adour, 2002-2006).

Document n°3 B : Le pays du val d'Adour, territoire de projet, texte (site internet www.val-adour.com).

Document n°4 : Services et accessibilité dans le Pays du val d'Adour, carte. Source: Inventaire communal 1998, INSEE.

Document n°5 : Le bilan des actions du pays du Val d'Adour (*La Lettre du pays du Val d'Adour*, janvier 2007, texte et tableau).

Document n°6 : Activités et dynamiques spatiales du Pays Val d'Adour, carte (Source: Semadour).

Document n°7 : Trois photographies du Pays Val d'Adour

A- Halles et canaux de Vic-en-Bigorre.

B- Gîte rural récent près de Maubourguet.

C- Vignoble à Madiran, près Castelnaud.

Sujet n° 8. Les banlieues de Saint-Petersbourg (clé usb).

Document n°1 : *L'auréole urbaine*, source, Google Earth

Document n°2 : *Carte allemande*, 1941, échelle originale 1:100000

Document n°3 : *Les trains de banlieue*, source : Chemins de fer de St Pétersbourg, Parovoz IS

Document n°4 : *Le palais de Peterhof*,
http://endocrinecongress.com/eng/piter/photo/peterhof/load_img6.jpg

Document n°5 : Paysage industriel,
<http://www.epsio.net/baltic2004/Log/HelsinkiSaintPetersbourg.htm>

Document n°6 : *Priaziorsk et l'embouchure de la rivière Vaouksa*, © Nick Yakovlev - St.Petersburg Environs , <http://www.aroundspb.ru/english>

Document n°7 : *Nouvelles banlieues*, <http://parismoscou.canalblog.com/images/P1010120.JPG>

Document n°8 : *Nouvelle prison de Koppino*, Nathalie Ouvaroff , France soir / Etranger, 23/11/2007 n°19652

Document n°9 : *Koudrovo, une ville russe pour demain*, Céline BAYOU, 15/11/2007; in « Regard sur l'Est »

Sujet n° 9. Aménager Paris.

Document n°1 Les périmètres d'intervention de la politique de la ville in Observatoire des quartiers parisiens, rapport 2006, pages 32/33 (Mairie de Paris, APUR).

Document n°2

Document n°2, A Le système des acteurs dans la production de l'espace public parisien, A. Fleury 2007, cité in A. L Humain-Lamoure, Faire des territoires de démocratie locale, géographie sociopolitique des quartiers en Ile-de-France, Thèse, Paris 1, 2008, p. 418.

Document n°2, B Conseils de quartiers et projets urbains, A. L. Humain Lamoure, op.cit. Page 74 (disponible sur le site <http://alhl.free.fr>).

Document n°3 Population étrangère, Paris, 1999, In Observatoire des quartiers parisiens, APUR op.cit., page 43.

Document n°4 Logements insalubres, In Observatoire des quartiers parisiens, APUR op.cit, page 49.

Document n°5 : Morphologie de l'habitat à Paris, A. L. Humain-Lamoure, op.cit., page 313.

Document n°6 : les profils socio-résidentiels, In Regards sur les quartiers parisiens, Rhein C., Blidon M, Fleury A., Guérin-Pace F., Humain Lamoure A. L., Paris UMR géographie-cité, juin 2008, page 25.

Document n°7 : Carte IGN 1/25.000e 2314 OT, Paris, édition 2003.

Document n°8

Photographies

8A. Le quartier des Olympiades (wikipediaOrg/common/3//Paris-olympia).

8B. Les quartiers de Belleville et du Télégraphe, Paris 20e (A. L. Humain Lamoure, op.cit).

8C. Deux vues de la rue des Hayes, quartier Saint Blaise 20e (A. L. Humain Lamoure, op.cit).

8D. Réaménagement de la rue du Trésor, Paris 4e, photographie de la mairie du 4e reproduite in A. L. Humain Lamoure, op.cit.

8E. Rue de Tourville, Paris 19e, mai 2005 (A. L. Humain Lamoure, op.cit).

Sujet n° 10. Le Primorié, territoire russe en voie d'intégration ?

Document 1 : « Oléoduc Sibérie-Pacifique: la construction du terminal maritime lancée en avril », dépêche de l'agence de presse RIA Novosti.

Document 2 : « Moscou réticent face aux plans de transformation de l'APEC », dépêche de l'agence de presse RIA Novosti.

Document 3 : « Plus de 70 trains de marchandises immobilisés au Primorié », dépêche de l'agence de presse ITAR-TASS.

Document 4a et 4b : « Poutine invite les sociétés japonaises à participer à la transformation du bois en Russie », dépêche de l'agence de presse ITAR-TASS ; « Russie – Japon, développement des relations économiques », dépêche de l'agence de presse ITAR-TASS.

Document 5 : Carte de l'Extrême-Orient russe, extraite de Radvanyi, Jean, 2007, La nouvelle Russie, Paris, Armand Colin.

Document 6 : Photographie du port de commerce de Nakhodka.

Documents 7 : Vue aérienne d'une partie du port de Nakhodka.

Document 8 : Photographie du port de Vladivostok.

Sujet n° 11. L'environnement en Russie.

Document n°1 : *La pollution héritée de l'époque soviétique*, source : La Documentation Française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/heritage-sovietique/carte.shtml>

Document n°2 : *Le problème des déchets industriels*, <http://www.spoutnitsi.net/Audit-sur-la-pollution-en-Russie>, Auralie le 24.05.2009 à 04h09

Document n° 3 : *Comment la Russie devient la poubelle nucléaire du monde*, Nathalie Melis, *Le Monde diplomatique*, février 2002, p. 20-21

Document n°4 : *L'espérance de vie conditionnée par l'écologie*, <http://www.actualites-news->

Document n°5 : *La course aux ressources se poursuit vers l'Arctique*, Sevmorneftegaz.ru (Severniy Morie Neft i Gaz : Petrole et gaz dans l'Océan Arctique [La Mer du Nord]) .

Document n° 6 : *Ressource et évolution de la production de bois russe depuis 1992*,

Document n°7 : *L'enjeu des forêts périurbaines*, , Auralie le 13.01.2009 à 00h39

Document n°8a : *La mer d'Aral*

Document n° 8b : *Bassin versant de la mer d'Aral*, source : http://www.worldlakes.org/uploads/aralsea_30sep04.pdf

Document n°9 : *Origine de la pollution de la Caspienne*, <http://www.caspianenvironment.org/pollution/sources.htm>

Document n° 10 : *Premier écofestival de Moscou, 07 juin 2009*, Auralie, <http://www.paperblog.fr/2005691/le-chiffre-du-jour-116>

Sujet n° 12. Des territoires touristiques entre nature et société. Le cas de la France métropolitaine.

Document n°1 : Extrait de la carte topographique de Chamonix au 1/25000, édition 2002.

Document n°2 : Deux extraits de textes

A/ « Chamonix », Elisée Reclus, *Nouvelle géographie Universelle*, Paris, Hachette, 1885, p. 212

B/ « Le guide bleu » Roland Barthes, *Mythologies*, 1957, Paris, Seuil (Points) 1970, p. 121-122.

Document n°3 : Deux brochures publicitaires du parc d'attraction Vulcania, 2008 et 2009.

Document n°4 : Publicité pour la station de Val Thorens (en Vanoise), 1995.

Document n°5 : Carte « Le conservatoire du littoral », *Le CD Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien et Guérino Silère (dir.), Paris, RECLUS/La documentation Française, 2005.

Document n°6 : Carte « Le taux de fonction touristique », *Le CD Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien et Guérino Silère (dir.), Paris, RECLUS/La documentation Française, 2005.

Document n°7 : Quatre cartes postales de Raymond Depardon/Magnum photos - Collection du Conseil Régional Languedoc-Roussillon :

-Argelès-sur-Mer, Pyrénées Orientales, septembre 2007.

-Narbonne Plage, Aude, décembre 2005.

-Arboras, Hérault, mai 2007.

-Le Villaret, Lozère, mars 2007.

Sujet n° 13. Nourrir les hommes en Russie (clé usb).

Document n°1 : *Evolution de la production agricole*, Source : C. Cabanne et E. Tchistiakova, 2005, *La Russie*, Colin

Document n°2 : *Paysans russes*, Source : Paysans Russes (Astrakhan)
www.jacquesrenoir.com/scripts/prodView.asp?id..

Document n°3 : *Serres aux alentours de Moscou*, J. Radvanyi, , 2007, *La nouvelle Russie*, Colin

Document n°4 : *Russie : envolée des prix du lait*, source : Novosti, Agence russe d'information internationale, 26/9/2007

Document n°5 : *La gestion du marché agricole*, Source : « Les secteurs d'avenir de l'agriculture russe », *Rapport du Sénat, mission effectuée en Russie du 15 au 23 septembre 2003*, par une délégation de la commission des Affaires économiques et du Plan

Document n°6 : *Le caviar...* publicité [offerte] du WWF dans Newsweek (www.runewsweek.ru)

Document n°7a-b-c-d-e : *La consommation du vin en Russie*, source WineAlley.com, Site des acheteurs professionnels de vins et spiritueux.

Document n°8 : *Les hypermarchés à Moscou*; source, Documentation Photographique n° 8045, 2004, La Documentation Française.

Document n°9 : *La cuisine russe traditionnelle par internet*, source : site web France-CEI consulté en juin 2009.

Sujet n° 14. La durabilité des forêts tropicales.

Document n°1 : Planisphère de l'évolution du couvert forestier de 1980 à 2000. Source: *Millennium Ecosystem Assesment*, 2001, d'après images satellitales

Document n°2 : Statistiques sur l'évolution des forêts tropicales, 2008, FAO.

Document n°3 : La déforestation à Madagascar. S. Moreau, « Madagascar, un laboratoire pour un développement durable ? » In Y. Veyret et P. Arnould, 2008, *Atlas des développements durables*, Autrement.

Document n°4 : Colonisation agricole dans le Rondonia (Brésil)

A- Images satellitales comparées, 1960 et 2002. *Nasa*

B- Photographie aérienne oblique d'un lot. *Agence Corbig-Syigma*

Document n°5 : Évolution de la localisation et de l'importance des cheptels bovins au Brésil de 1974 à 2006. H. Théry, « Les évolutions des systèmes agro-alimentaires dans les pays du Mercosur », in J.P. Charvet, dir., 2008, *Nourrir les hommes*, Sedes.

Document n°6 : Les tentatives de protection de l'Amazonie. D'après M. Droulers, 2004, *l'Amazonie, vers un développement durable*, U, Armand Colin.

Document n°7 : Les forêts denses et leur évolution A. Huetz de Lempis, 1970, *La végétation de la Terre*, Masson.

Sujet n° 15. Les villes russes, point d'appui de la société et de l'économie émergentes.

Document n° 1:

A/ Carte : « Villes et régions entre développement et récession », Denis Eckert, *Le monde russe*, Hachette, 2007.

B/ Carte et tableau « Les principaux aéroports de la Russie » Pierre Thorez, *La Russie*, Éditions Sedes/CNED, 2007.

Document n°2: Deux tableaux

A/ « Évolution de la population des 20 principales villes de Russie », Jean Radvanyi, *La nouvelle Russie*, A. Colin, 2007.

B/ « La hiérarchie des centres industriels (1980-2000) », Denis Eckert, *ibid.*

Document n°3: Extrait de texte, *Les villes russes en révolution*, Denis Eckert, Café Géographique, 12 avril, 2006, http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=828

Document n°4: Article « Akademia, le phalanstère russe du 21^e siècle ? », Géraldine Pavlov, *Regard sur l'Est*, 15/11/2007.

Document n° 5: Article « Norilsk, ville fermée », Ludmila Byloduchno, *Regard sur l'Est*, 01/01/2003.

Document n° 6: Article « Akademgorodok, une 'Silicon Valley' en pleine Sibérie », Pierre Henri Seynave, *Regard sur l'Est*, 01/07/2004.

Document n°7: Quatre photographies de Raymond Depardon, « Moscou », *Cities, Villes, Städte*, Steidl & Fondation Cartier, 2007

A/ La place Rouge

B/ La station de métro Maïakovski

C/ Une retraitée

D/ Statue et immeuble de la période soviétique.

Sujet n° 16. Grenoble, innovation et compétitivité des territoires.

Document n° 1 : Carte 1/25 000ème, IGN TOP 25

Document n° 2 : « Mais c'est surtout dans l'enseignement supérieur... ». Extrait de : Grenoble, étude de géographie urbaine, Raoul Blanchard, 1935 (3^{ème} édition), Grenoble, Editions Didier & Richard, p. 214-217.

Document n° 3 : Houille blanche et tourisme. Affiche de l'exposition internationale de 1925.

Document n° 4 : « La ZIRST a été la manifestation de ruptures créatives », Michel de Bernardy de Sigoyer, Pierre Boigontier, 1996, La technopole, une certaine idée de la ville, p. 195-197.

Document n° 5 : Le projet Minatéc ; source : Aepi (l'AEPI, l'agence de développement économique du département de l'Isère) Déc 2001 Brochure « Les matériaux nouveaux en Isère - La recherche et l'enseignement supérieur », p. 11.

Document n° 6 : Le pôle « Minalogic », source : www.minalogic.com

Document n° 7 : Extraits du tableau de bord de Minalogic, source : DIACT 2008, *Tableau de bord des pôles de compétitivité* (document en ligne)

Document n° 8a et 8b : Diapositives extraites de la présentation au ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des projets sélectionnés dans la première phase du plan CAMPUS, 14 novembre 2008, source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23011/a-quoi-ressembleront-les-campus-demain.html>

Document n° 9 : Bonjour, un menu GIANT XL pour Grenoble, l'Isère et le Conseil Général de l'Isère s'il vous plaît !, source : GreBlog | MonGrenoble : le blog local citoyen de Grenoble et ses alentours <http://www.greblog.net/grenoble/post/2007/12/09/Bonjour-un-menu-GIANT-XL-pour-Grenoble-Is%C3%A8re-et-le-Conseil-General-de-Isere-sil-vous-plait>, 11/12/2007

Document n° 10 : « ÉCONOMIE / ST : 4 500 postes supprimés en 2009 », source : *Le Dauphiné Libéré*, édition 38H du 29/01/2009 (50735).

Document n° 11 : L'opposition aux nanotechnologie, source : *L'établi noir*, n° 1, numéro gratuit, septembre 2007.

Sujet n° 17. L'aménagement d'une zone industrialo-portuaire : Le Havre

Document n° 1 : Carte topographique au 1/25.000 Le Havre-Deauville, 1711 O, IGN

Document n° 2

Document n° 2 A : Évolution du trafic du port du Havre. Graphique (Port autonome du Havre, 2006).

Document n° 2 B : Le Havre face à la concurrence européenne (Revue de l'IREEGH, n°8 – 2000).

Document n° 3 : Projets d'extension du port du Havre : Port 2000. Image satellitale modifiée; in R. Brunet et D. Pierre-Elie, *Géographie Première*, Bréal, 2007.

Document n° 4 : Port 2000 : Les postes à quai pour conteneurs. Photo, croquis et et texte tiré de D. Aubin, *les Echos*, 21-11-2006, in J. Jalta, J.F. Joly, R. Reineri, *Géographie Première*, Magnard, 2007.

Document n° 5 A : Les enjeux écologiques de Port 2000. Texte de Nathalie CASTETS, *Libération*, 9 novembre 1999.

Document n°5 B : Extraits du rapport de la commission d'enquête sur le projet port 2000, Préfecture de la Seine-Maritime, 1999.

Document n°6 : Photographie aérienne oblique du Port du Havre: Le bassin aux pétroles (Port autonome du Havre).

Sujet n° 18. Moscou.

Document 1 : Schéma de la ville de Moscou extrait de Radvanyi, J., 2007, *La Russie nouvelle*, Paris, Armand Colin.

Document 2 : « Bienvenu à Moscou », texte extrait en mai 2009 du portail Internet officiel de la ville de Moscou.

Document 3 : « Toutes affaires cessantes, les chantiers suspendus », journal *Libération*, Lorraine Millot, 5 décembre 2008.

Document 4 : «La Russie devient bel et bien européenne », journal *24 Heures*, Nikita Robert, 28 février 2008.

Documents 5a et 5b : Grands ensembles à Moscou en 2008.

Documents 6 : La construction du centre d'affaires Moskva City.

Document 7 : Vue d'un quartier fermé dans la banlieue de Moscou.

Documents 8a et 8b : (8a) « Most important O/D flows between FSU cities » et (8b) «Volume of international character of O/D passengers of the most connected FSU cities », cartes extraites de Derudder, B., Devriendt, L., Witlox, F., 2007, « An Empirical Analysis of Former Soviet Cities in Transnational Airline Networks », *Eurasian Geography and Economics*, vol. 48, n° 1, pp. 95-110.

Sujet n° 19. Risque alimentaire et pauvreté dans le monde

Document n°1 : « L'alimentation comme dimension spécifique de la pauvreté », INRA, *Fiche de presse info.*, 06/10/2005.

Document n°2 : « Obésité et précarité », *Le bulletin sur la santé de la population régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Repère Santé*, n° 12, 2007.

Document n°3 : Extrait du livre, *Les nouvelles famines. Des catastrophes pas si naturelles*, Christian Troubé, Autrement (Frontières), 2007.

Document n° 4 : Clarisse Didelon, Claude Grasland, Yann Richard, *Atlas de l'Europe dans le monde*, La Documentation française/RECLUS, 2008

A carte « Sous alimentation »

B carte « Qualité de l'alimentation ».

Document n°5 : Éditorial de Plantu et article « La barre du million de victimes de la faim est franchie », Laetitia Clavreul, *Le Monde*, 20/06/2009.

Document n° 6 : « La faim est un fléau créé par l'homme », Josué de Castro, extrait de *Géopolitique de la faim*, Les éditions ouvrières, économie et humanisme, 1952.

Document n° 7 : Extrait de l'article « Terre, climat et faim », Pierre Gourou, *Les cahiers français*, n° 213, octobre-décembre, 1983.

Document n°8 : Encadré, « Sécheresse et insécurité alimentaire au Niger », *Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*.

Document n°9 : Cartes « Nombre personnes obèses » et « Prévalence de l'obésité chez les hommes et chez les femmes », La Documentation Française, Atelier de cartographie de Sciences Po, mai 2007.

Document n°10 : Carte « Consommation de calories par personnes et par jour », La Documentation Française, Atelier de cartographie de Sciences Po, août 2006.

3.2. Leçon de géographie hors programme

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Leçon de géographie hors programme	8,38 (2008 : 6,83/20)	11,76 (2008 : 8,72/20)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral
< 5	9
5 à 10	28
11 à 15	11
> 15	6

La leçon de géographie hors programme est un exercice délicat. Les candidats tirent un sujet qui leur inégalement connu et qui apparaît potentiellement comme loin de leurs intérêts, voire de leurs connaissances. Pour mémoire, sont proposés notamment 2 ou 3 sujets de géographie régionale, un auteur, des objets géographiques larges (la forêt, la mer par exemple). Le jury interroge donc sur une gamme de thématiques très vastes, sans a priori, sans privilégier une approche plutôt qu'une autre. En conséquence, les candidats doivent se préparer à faire face à cet éventail de thématiques et d'approches. La leçon est un exercice qui témoigne de la culture générale acquise par les candidats tout au long de leur formation. Elle révèle leurs capacités à appréhender et à s'emparer en tant que géographe, d'un sujet qu'il maîtrise parfois peu ou qu'il découvre, à le problématiser, à le traiter en mobilisant des concepts, des outils et des méthodes ; à l'inscrire aussi dans l'histoire de la discipline. Les plans « Wikipédia » sont en ce sens à bannir.

Le jury propose quelques ouvrages, afin de permettre de traiter des points importants du sujet. Ces ouvrages ne sont donnés qu'au bout de 30 minutes de préparation. Le premier réflexe est de ne pas se précipiter sur la bibliographie et de mobiliser ces 30 minutes pour construire une réflexion large sur le sujet à traiter. Ensuite, le candidat peut demander une bibliographie complémentaire qu'il connaît, sans oublier les manuels de base tels que la géographie universelle pour les sujets de géographie régionale par exemple.

Le stress du concours, compréhensible, ne doit pas priver le candidat de principes de base. Tout d'abord, trop souvent des candidats omettent de définir et/ou construire les termes du sujet. Ensuite, lorsqu'un sujet porte sur des paysages, évoque des lieux précis, renvoie à des types d'organisations spatiales, nous attendons que le candidat les présente et les analyse. Un sujet sur les hauts lieux touristiques par exemple suppose que l'on montre largement ces lieux, pour en dégager des caractères communs, des éléments spécifiques. Il ne s'agit pas de montrer « à la va-vite » une photographie, une carte, ou même un schéma sans exploitation. Les documents doivent aussi appuyer le raisonnement et la démonstration et ne pas être survolés, au point qu'ils en perdent même leur statut purement illustratif. Les documents mobilisés pour la leçon résultent d'un choix effectué par le candidat, choix qui doit être justifié et les utiliser ne dispense pas d'en montrer les limites (ou d'être capable de le faire en réponse à une question du jury). De plus, on retrouve dans trop de leçons le même triptyque. Il y a ainsi, de manière générale et quel que soit le thème ou l'espace : des représentations, puis des usages et enfin des questions de gestion, le plus souvent envisagées sous le seul angle des la durabilité. Certes, ce sont là des aspects importants, souvent essentiels, mais passer n'importe quel sujet à ce seul prisme est quelque peu réducteur et peut entraîner, malgré soi, à des dérives. S'il est perçu et représenté, un milieu a aussi des dimensions matérielles, y compris physiques, historiques. Les flux économiques circulent par des supports, des réseaux. Des lieux

impliquent des acteurs multiples, inégaux dans leurs moyens d'actions comme dans leurs projets. La dimension gestion se joue à différentes échelles, suivant des logiques et des stratégies d'acteurs divergentes, concurrentes ou conflictuelles. Enfin, le jury propose chaque année de s'intéresser plus particulièrement à un géographe. Nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit pas de produire une notice nécrologique dudit géographe, mais plutôt de montrer comment s'est construite sa pensée, quels sont ses apports à la discipline, en quoi il fait débat ou pas, etc.

Après 6 heures de préparations et 30 minutes d'exposé, de nombreux candidats se relâchent, trop, en pesant que tout est dit ou fait. Or les 20 à 25 minutes de dialogue avec le jury constituent un moment important. Les questions, même lorsqu'elles s'appuient sur une formule employée au cours de l'exposé, poursuivent l'objectif de permettre au candidat de compléter ou nuancer des éléments, rectifier une erreur ou un lapsus. Et très souvent, ce dialogue permet d'affiner la note voire de faire gagner des points précieux à un candidat qui a produit une leçon moyenne. Le jury ne cherche pas à piéger le candidat, ni à souligner ses erreurs ou traquer ses lacunes, mais plutôt à lui donner l'occasion, dans un cadre plus libre, de montrer sa vivacité d'esprit, sa culture, son sens pédagogique, entre autres.

Véronique André-Lamat, Laurent Carroué, Bernard Charlery de la Masselière, François Louveaux, Nancy de Richemond, Catherine Sélimanoski.

Liste des sujets de leçon de géographie hors programme

- Le paysage en Géographie.
- Représenter la mondialisation.
- Le marché mondial du café.
- L'Alsace en France et en Europe.
- Les frontières sont-elles un obstacle à la mondialisation ?
- Espaces protégées et développement.

- Joël Bonnemaison.
- La ville française à l'épreuve de la pauvreté et de la ségrégation.
- L'Afrique du Sud.
- La forêt.
- Représentations de la nature et modes de gestion de l'environnement.
- Le système migratoire mondial.
- L'Ethiopie.
- Les hauts lieux touristiques dans le monde.
- La mer, objet géographique.
- La carte de France.
- Mutations des espaces ruraux en Europe.
- Le géographe et le politique.
- Le Rhône.

3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Tableau récapitulatif des notes

Notes	Effectifs	Notes	Effectifs
3	2	11	3
4	3	12	3
5	3	13	4
6	3	14	3
7	6	15	1
8	4	16	2
9	8	17	2
10	6	18	1

Le jury a entendu 54 candidats à l'oral, le 55^e admissible ne s'étant pas présenté. Les notes très basses (2 à 5) ont été nettement moins nombreuses qu'en 2008 (8 au lieu de 14) et qu'en 2007 (21). Si l'on recense un peu moins de très bonnes notes de 15 à 17 (6 au lieu de 9 en 2008 et 7 en 2007),

le groupe central (notes de 10 à 14) s'est étoffé (19 au lieu de 13 en 2008). Cette distribution différente des notes permet d'obtenir une moyenne très honorable en forte augmentation de 9,63 (9,11 en 2008).

Il se confirme donc, comme l'avait noté le rapport de l'an passé, que cette épreuve spécifique – le commentaire d'un dossier documentaire de 5 à 8 documents variés – est comprise et assimilée par la plupart des candidats. Pour preuve, 25 candidats ont obtenu cette année la moyenne (22 en 2008). C'est le résultat pour ceux-ci d'une bonne préparation des questions et d'un entraînement désormais sérieux à ce type d'épreuve. Les candidats réussissent pour une majorité d'entre eux dans les points suivants :

- compréhension de la nature de l'épreuve : rares sont ceux qui font un exposé « à propos » des documents, même si cela arrive encore partiellement ;
- quelques caricatures et affiches fort bien décrites : certains candidats ont montré une bonne aptitude dans les analyses d'images ou de statistiques ;
- une certaine aisance à l'oral, de la clarté dans les propos, une présentation structurée ;
- les trente minutes sont tenues pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux, certains ayant tout de même du mal à finir dans le temps imparti, d'autres n'arrivant pas à couvrir le temps de l'épreuve.

Rappelons ici quelques données de base aux futurs candidats : les titres des dossiers sont ouverts, ils ne donnent pas la problématique qui doit être définie clairement par le candidat dans son introduction en la reliant à la nature des documents (un dossier titré « 9 mai 1950 : naissance de l'Europe » engageait par la nature des documents proposés à traiter des représentations de cet acte et de la construction d'un récit des origines et non pas, comme s'y est engagée une candidate, à faire la naissance de la CECA...); les documents (leur nature avec ce que l'on peut en attendre) et leurs auteurs doivent être présentés, sans que cette présentation soit trop longue (10 minutes comme cela a été parfois constaté est un temps manifestement excessif); l'explication de l'ensemble documentaire doit se faire à partir d'une contextualisation rigoureuse en faisant preuve d'une distance critique ; cela veut dire rechercher les sources d'où les documents ont été extraits, s'informer sur les auteurs qui les ont rédigés, dégager les thèmes transversaux à traiter ; la présentation générale doit se faire dans le cadre d'un plan clair et problématisé, non schématique (un dossier sur « Bruxelles » a reçu un plan en deux parties : 1° la commission Hallstein 2° la commission Delors...), aux masses relativement équilibrées (des candidats commencent leur troisième partie à la 25^e minute...); enfin, précisons que le questionnement consécutif au commentaire (20 minutes) a pour fonction principale de revenir sur tous les points qui n'ont pas été éclaircis et de mesurer aussi la culture historique du candidat.

Les lacunes les plus criantes ont été constatées dans les domaines suivants où des progrès sont donc à attendre :

- la bibliographie : nombre de candidats ne cherchent pas à se procurer les ouvrages d'où sont tirés les documents lorsque cela est possible et à vérifier la bibliographie sur les thèmes donnés. Cela veut dire qu'il faut durant l'année de préparation s'informer sur les principaux recueils qui existent. En histoire moderne, l'ouvrage de Philip Benedict sur Tortorel et Perissin était sur ce plan incontournable. Par méconnaissance de celui-ci, des candidats ont été incapables de bien interpréter une gravure montrant la mort du prince de Condé à la bataille de Jarnac en 1569. De la même façon, en histoire contemporaine, un candidat travaillant sur « le national-socialisme et l'Europe » n'a pu situer l'europeïste allemand Karl Anton von Rohan par défaut de consultation du livre de Anne-Marie Saint-Gilles sur la Paneurope d'où provenait pourtant un extrait de texte et qui lui aurait donné un luxe d'éléments biographiques sur son auteur et les déterminants de sa dérive nazie.

- la contextualisation des documents, souvent oubliée ou mal faite. La chronologie générale n'est souvent pas suffisamment maîtrisée et donne lieu à des erreurs ou des oublis dans les interprétations de documents. En histoire moderne, il fallait connaître les grandes lignes de l'évolution des pays au programme : France, Angleterre, Pays-Bas, Saint-Empire, Espagne. Il y a eu trop de lacunes sur ce point : date du règne de François 1^{er} pas connue, ainsi que d'Henri III et d'Henri IV... D'une façon générale, les candidats privilégient trop les plans thématiques par rapport aux plans chronologiques. Ainsi l'attitude des paysans face aux affrontements religieux n'est pas la même dans les années 1560 et dans les années 1580. On ne peut parler de la même façon de la Ligue dans les années 1570 et dans les années 1580 (après la mort de François d'Alençon en 1584 et le risque de voir arriver un protestant – Henri de Navarre – sur le trône). En histoire contemporaine, il était difficile d'analyser les avatars de l'idée européenne dans les années 1930 sans prendre en compte le virage autoritaire de l'Europe ; d'interpréter le discours « européen » d'Hitler du 11 décembre 1941 sans percevoir le changement de nature de la guerre au cours de cette semaine décisive ; enfin de bien comprendre une caricature allemande de 1964 sur de Gaulle et l'Europe sans rappeler le contexte des dernières années concernant les relations entre l'Allemagne et la France et la vision particulière de l'Europe du général de Gaulle.

- la culture générale, trop souvent indigente ou que les candidats n'arrivent pas à mobiliser au bon moment : on a du mal à comprendre comment un candidat ayant suivi un cursus secondaire l'amenant à ce niveau d'études ne peut plus se souvenir de ou ne sait pas ce qu'était l'année 1936 en France ; d'ignorer la signification de l'expression « non-conformistes » des années 1930 ; de confondre pacte germano-soviétique et pacte de Varsovie ; d'avoir une vision plus qu'approximative du poids démographique comparé des pays de la CEE. En histoire moderne, il s'agit aussi d'un manque de culture religieuse : le massacre des Saints Innocents n'évoque rien, des mots lus mais non compris sont utilisés (ainsi lors des questions un candidat a été incapable d'expliquer le mot « eschatologie ») ; les différents courants protestants sont par ailleurs mal identifiés.

- le manque de maîtrise du vocabulaire et des concepts est patent. En histoire moderne, le terme professionnalisation est employé maladroitement. En histoire contemporaine, supranationalité et intergouvernementalité sont des notions encore floues pour certains ainsi que le fonctionnement basique des institutions européennes (la confusion s'opère souvent entre Conseil de l'Europe, Conseil européen et Conseil des ministres). Dès lors, un dossier sur « Bruxelles » peut poser problème si le rôle et la place des différentes institutions dans le fonctionnement communautaire ne sont pas correctement appréhendés.

- la lecture d'images, source de choix tant en histoire moderne qu'en histoire contemporaine (au moins la moitié des documents proposés), cause encore de trop nombreux problèmes à certains candidats. En histoire contemporaine, on voit dans une affiche pro-européenne de 1950 un signe de la préservation nécessaire des souverainetés nationales et non pas les drapeaux des pays membres de l'OECE ; on ne voit pas de même le bicorne napoléonien chapeautant le général de Gaulle sur une caricature allemande des années 1960 avec toute la signification que cela implique sur la perception de la politique européenne de la France ; on ne repère pas enfin la représentation d'un « eurocrate » dans une caricature de Plantu...

Techniquement, quelques-uns, rares, ont su faire preuve d'idées de présentation dans leur exposé (amorce originale, présentation synthétique et efficace du corpus documentaire, travail d'analyse plus approfondie sur certains documents). Les exposés peuvent également être améliorés en soignant donc les amorces, les transitions et les titres des paragraphes dans les plans. Le ton de l'exposé doit être à la fois posé et clair, montrer des variations de rythme et d'intonation. Ces futurs enseignants doivent prendre en compte le fait qu'il faut chercher à intéresser l'auditoire.

Bernard BRUNETEAU, Dominique LE PAGE, Claire LIENHARDT, Denise TURREL

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'histoire

Sujets d'histoire moderne

La noblesse au temps des affrontements religieux en Europe (début XVI^e siècle-milieu XVII^e siècle)

Document 1

Le Prince de Condé entre en guerre (avril 1562), Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France...*, Anvers, 1580, T.II, pp.13-16.

Document 2

Discours du duc Henri de Guise devant ses troupes (26 mars 1585), British Museum, manuscrits Lansdowne, 45, n°13, pub. par l'abbé Haudecœur, *Travaux de l'académie nationale de Reims*, 1902-1903, t. I, pp. 147-151.

Document 3

La croix contre l'écharpe : la mort du prince de Condé. La rencontre des deux armées Françaises entre Cognac et Chasteauneuf, le 13 mars 1569. 1569-1570. Gravure de Tortorel et Perrissin (I. TORTOEL. FECIT) (détail agrandi), B.N.F., site Richelieu, département des estampes.

Document 4

Les gens tue hommes, *Mémoires de Claude Haton* (1575), pub. par F. Bourquelot, Paris, 1857, t. 2, pp. 786-787.

Document 5

Louis de L'Hospital, marquis de Vitry, justifie son ralliement à Henri IV (1594), *Le Manifeste de Monsieur de Vitry, gouverneur de Meaux, à la noblesse de France*, S.l., 1594, 14 p., pp. 3-12. *Mémoires de Claude Haton* (1575), pub. par F. Bourquelot, Paris, 1857, t. 2, pp. 786-787.

Document 6

L'exécution des comtes d'Egmont et de Hoorne, Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz dans, Thomas Arnold, *Les guerres de la Renaissance, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, éd. Autrement, 2002, p. 202.

La papauté et les affrontements religieux en Europe au XVI^e siècle**Document 1**

La vente des indulgences selon la page de titre d'un pamphlet, Augsburg : Melchior Ramminger, 1520 dans J.F. Gilmont, *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*, éd. du Cerf, 1990.

Document 2

Lukas Cranach l'ancien, *La Prostituée de Babylone*, dans *Das Neue Testament/Deutsch de Luther*, Wittenberg, septembre 1522.

Document 3

Le concile de Trente (Ecole du Titien, Le Louvre).

Document 4

L'excommunication d'Elisabeth 1^{ère} par le pape Pie V (1570), *Magnum Bullarium Romanum a Pio IV usque ad Innocentium IX*, éd. par Laerzio Cherubini, II, Lyon, 1673, p. 303.

Document 5

La joie du pape à la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélémy. Lettre du cardinal Galli, membre de la Curie pontificale, à l'évêque Salviati, nonce apostolique en France (8 septembre 1572), P. Hurtubize, éd. *Correspondance du nonce en France Antonio Maria Salviati*, I. Rome, 1975, p. 224-227.

Document 6

Traité du Turcopapisme (1599), Mathieu Sutcliffe, *De turcopapismo*, Londres, 1599.

Les paysans dans les affrontements religieux (XVI^e-première moitié du XVII^e siècle)**Document 1 a**

Les articles justes et fondamentaux de toute la paysannerie et de tous les sujets des autorités religieuses et civiles (1524), *Textes et documents d'histoire moderne*, par François Billacois, Jean-Claude Hervé, Régine Robin, Anne Zink, Armand Colin, 1970, 2 vol.

Document 1 b

Carte de la guerre des paysans, dans Thomas A. Arnold, *Les guerres de la Renaissance, XV^e-XVI^e siècles*, éd. Autrement, Paris, 2002, p. 178.

Document 1 c

Luther contre les paysans révoltés, extrait de « Contre la coalition des paysans pillards et meurtriers », cité dans *Luther*, trad. M. Goguel, La Renaissance du Livre, 1947, p. 134-138.

Document 2

Les grèves des dîmes en Beauce (1^{er} juillet 1564), Archives nationales, X^{1A} 1610, f^o4.

Document 3

Doléances catholiques dans le bailliage de Chartres (1576), Bibli. nat. ms. français 26324.

Document 4 a

Protestants pillant et incendiant un village (détail) 1562-1563, *De Tristibus Galliae carmen*, B.M.L., Ms 156.

Document 4 b

Le massacre de Kérouzéré (Bretagne), novembre 1590, Henri Waquet, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, Quimper, Archives du Finistère, 1960, pp. 63-75.

Document 5

The True Leveller's Standard advanced... (avril 1649), éd. par Olivier Lutaud, Winstanley, son œuvre et le radicalisme « digger », II, Lille, 1973, p. 39-56.

La répression judiciaire au temps des affrontements religieux en Europe (XVI^e-milieu XVII^e siècle)

Document 1 a

Evolution du nombre des condamnations à mort pour hérésie dans les ressorts des parlements dans le royaume de France de 1523 à 1560, William Monter, *Judging The French Reformation*, Cambridge, Mass., Harvard, Univ. Pr, 1999, p. 251-269.

Document 1 b

La chronologie de l'affaire Anne du Bourg, David El Kenz, *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Paris, Champ Vallon, 1997, p. 179.

Document 2

Lettre adressée par Philippe II à sa demi-sœur Marguerite d'Autriche, « gouvernante » des Pays-Bas (1566), Frédéric de Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II*, Bruxelles, 1842, p. 96-103.

Document 3a

Activité du Saint-Office en Espagne entre 1560 et 1614, A. Milhov et R. Carrasco, « Monarchie catholique de Philippe II et les Espagnols », Ed. du Temps, 1988, p. 98.

Dessin du Guerchin : sorcière condamnée par l'Inquisition portant une mitre sur la tête.

Dessin d'Anton Van Dyck : sorcière condamnée par l'Inquisition à Palerme.

Document 3 b

La persécution contre les morisques, Dominique Ortiz, Bernard Vincent, *Historia de los Moriscos*, Madrid, 1978.

Document 4

L'exécution du P. Edmond Campion (1581), « L'Histoire de la mort que le R.P. Edmond Campion, prêtre de la Compagnie de Jésus et autres ont souffert en Angleterre pour la foi catholique et romaine le premier jour de décembre 1581, traduit de l'anglais en français, Paris, 1582, dans Marcel Duchein, *Archives de l'Occident*, t. 3, Paris, Fayard, 1995, p. 66-67.

Document 5

Le synode de Dordrecht (1618-1619), R.J. de Nérée, *Actes du synode national tenu à Dordrecht l'an MDCXVIII et XIX (sic)*, Leyde, 1624 dans Marcel Duchein, *Archives de l'Occident*, t. 3, Paris, Fayard, 1995, p. 630-631.

Les affrontements militaires

Document 1 : « La retraite de la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562 », gravure de Tortorel et Périssin, extraite des *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années*, 1570.

Document 2 : Philippe II offrant au ciel l'enfant Fernando, tableau du Titien célébrant la victoire de Lépante, 1575, Madrid, Musée du Prado.

Document 3 : *Les Lances (ou la Reddition de Breda)*, tableau de Velasquez, 1635, Madrid, Musée du Prado.

Document 4 : *Le siège de l'île de Ré* (détail), 1627, gravure sur cuivre de Jacques Callot, Paris, Musée du Louvre.

Document 5 : La prise de Drogheda, extrait de la lettre de Cromwell au Parlement d'Angleterre, 17 septembre 1649, dans W.C. Abbott (éd.), *Writings and Speeches of Oliver Cromwell*, II, Cambridge (Mass.), 1939, p. 125-128.

L'iconoclasme

Document 1 : Extrait d'une pétition envoyée par six bourgeois au Magistrat de Strasbourg, en mars 1525 (Strasbourg, arch. mun.). Publié dans C. Dupeux, P. Jezler, J. Wirth (éd.), *Iconoclasme : vie et mort de l'image médiévale*, 2001, p. 118-119.

Document 2 : Extrait du décret de la dernière session du concile de Trente, décembre 1563.

Documents 3a et 3b : Gravures sur bois illustrant un pamphlet catholique allemand, *Une histoire vraie et effroyable de la révolte de la Bavière, telle qu'elle est née de la doctrine de Martin Luther [...]*, vers 1525-1527 (origine inconnue ; conservé à la bibliothèque de Nuremberg). Publié dans C. Dupeux, P. Jezler, J. Wirth (éd.), *Iconoclasme : vie et mort de l'image médiévale*, 2001, p. 306-307.

Document 4 : Tableau de l'atelier d'A. Caron, *Le sac des églises de Lyon en 1562* (musée Gadagne, Lyon)

Document 5 : Gravure flamande anonyme, *Défense de l'iconoclasme*, 1566 (gravure sur cuivre, H 17, L 22 cm, Amsterdam, Rijksmuseum).

Document 6 : Extrait des *Actes du colloque de Montbéliard*, imp. en 1587, à Montbéliard, par J. Foillet imp. de Son Altesse (confrontation organisée en 1586 par Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, entre théologiens calvinistes et luthériens). Publié dans F. Vion-Delphin (éd.), *La Réforme dans l'espace germanique au XVIe siècle*, Montbéliard, 2004, p. 291 et suiv.

Les massacres

Document 1 : « Le massacre fait à Vassy le premier jour de mars 1562 », gravure de Tortorel et Perrissin, extraite des *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années*, 1570.

Document 2 : Un pacte d'amitié inter-confessionnelle : « Conseil général tenu par la communauté de Saint-Laurent-des-Arbres » (14 août 1568), cité dans Olivier Christin, *La paix de religion*, Seuil, 1997, p. 315-317.

Document 3 : Tableau de François Dubois, *Le massacre des protestants français à Paris, 1572* (musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne).

Document 4 : Carte des villes où a eu lieu une « Saint-Barthélemy » en 1572. D'après Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi et Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, R. Laffont, coll. Bouquins, 1998, p. 210.

Document 5 : « Barbares cruautés des Gueux ès Pays-Bas » (texte et gravure), dans Richard Verstegan, *Le théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps (1587)*, éd. F. Lestringant, éd. Chandeigne, 1995, p. 114-115.

Les combats religieux par l'imprimé

Document 1 : 2 illustrations du *Passional Christi und Antichristi*, Johann Grunenberg, Wittenberg, 1521 (bois gravé de Lucas Cranach, 12 x 9 cm), publié par A. Chastel, *Le sac de Rome, 1527*, Gallimard, p. 96.

Document 2 : Feuille volante de Hans Sebald Behem, *Le Christ et la bergerie*, [Nuremberg], 1524, publié par Robert W. Scribner, *For the Sake of Simple Folk : Popular Propaganda for the German Reformation*, Cambridge, 1994, p. 52.

Document 3 : Extrait de J. Calvin, *Brieve instruction pour armer tous bons fidèles contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes* (1544), éd. M. Van Veen, Genève, Droz, 2007, p. 38-40.

Document 4 : Cantique de Luther, feuille volante (entre fin 1547 et 1550), publié par Patrice VEIT, « Entre violence, résistance et affirmation identitaire. A propos du cantique de Luther *Erhalt uns Herr bei deinem Wort* », dans Kaspar von Greyerz, Kim Siebenhüner (eds), *Religion und Gewalt : Konflikte, Rituale, Deutungen (1500-1800)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2006, p. 281.

Document 5 : Extrait du « Prologue des tragédies représentées au théâtre de la cruauté des hérétiques », dans Richard Verstegan, *Le théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps (1587)*, éd. F. Lestringant, éd. Chandeigne, 1995, p. 29-30.

Document 6 : *Luther en sac à vin*, 16 x 25 cm, gravure (fin XVIe siècle), publiée par Robert W. Scribner, *For the Sake of Simple Folk : Popular Propaganda for the German Reformation*, Cambridge, 1994, p. 235.

Les affrontements religieux en France pendant la Ligue (1588-début 1594)

Document 1 : Antoine du Brueil, « *Le faux mufle decouvert du grand hypocrite de la France, contenant les faits plus memorables par luy exercez envers les catholiques en ces derniers temps* », placard (détail), 1589, dans : « *Les belles Figures et Drolleries de la Ligue...* » [*Recueil L'Estoile*], Paris, BnF.

Document 2 : François II Bunel (d'après), *Procession de la Ligue dans les rues de Paris*, huile sur toile (60 sur 95 cm), Versailles, musée national du Château.

Document 3 : *L'abjuration d'Henri IV*, gravure anonyme, 1593.

Document 4 : Carte de la France ligueuse, dans Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi et Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, R. Laffont, coll. Bouquins, 1998, p. 368.

Document 5 : Lettre de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, à Philippe II, de Paris le 13 août 1593 (Archives gén. de Simancas), citée dans Robert Descimon et José Javier Ruiz Ibanez, *Les ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594*, Champ Vallon, 2005, p. 187.

Document 6 : Illustration de la version royaliste du *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, contenant les raisons de leurs débats et questions en ces presens troubles au royaume de France, (s. l.), [janvier] 1594, gravure sur bois au dos du titre.

Sujets d'histoire contemporaine

Les résistances à l'Europe de 1950 à 1992

Document 1 : Affiches hostiles au projet de Communauté européenne de défense :

- a) Affiche du PCF, 1952, Bibliothèque marxiste Paris.
- b) « Français souvenez-vous ! », affiche de l'union des Juifs pour la résistance et pour l'entraide, 1954, Musée d'histoire contemporaine-BDIC.

Document 2 : René Capitant, « La constitutionnalité des traités européens », *L'Année politique et économique*, juillet-octobre 1957, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au second XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 133-134.

Document 3 : « Adenauer fait son Marché commun », caricature publiée dans le journal communiste belge *Le Drapeau rouge*, 4 avril 1957, site : www.ena.lu

Document 4 : Tableau des élections européennes en France, 1979-1989, in Alain Lancelot, « Vingt ans d'élections européennes (juin 1979-juin 1989), *Commentaire*, n° 87, automne 1999.

Document 5 : Manifestation d'agriculteurs européens, Bruxelles, 1987 (Deville/Gamma).

Document 6 : Margaret Thatcher et le plan Delors, dessin de Michael Cummings, paru dans le quotidien *Daily Express*, 28 juin 1989, site www.ena.lu.

Document 7 : Le caricaturiste allemand Walter Hanel commente le référendum organisé en France en septembre 1992 pour la ratification du traité sur l'Union européenne, in Gerhard Geurts et Ludwig Werner (dir.), *Baustelle Europa : Politische Zeichnungen*, Bergisch Gladbach, Heider, 2004, p. 40.

Le national-socialisme et l'Europe

Document 1 – Extraits de *Hitlers Zweites Buch* (« Le deuxième livre d'Hitler »), 1928, trad. fr. *L'expansion du IIIe Reich*, Paris, Plon, 1963, p. 121-124.

Document 2 – Extraits de Karl Anton von Rohan, *Schicksalsstunde Europas (L'Europe à l'heure de son destin)*, 1937, in Anne-Marie Saint-Gilles, *La « Paneurope ». Un débat d'idées dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2003, p. 268.

Document 3 – Extraits de Carl Schmitt, « Grossraum gegen Universalismus. Der völkerrechtliche Kampf um die Monroedoktrin » (Grand espace contre universalisme. Le conflit sur la doctrine de Monroe en droit international), mai 1939, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 153-154.

Document 4 – Affiche nazie de 1941 : « Europas Sieg, dein Wohlstand » (Victoire de l'Europe, ton bien-être), Imperial War Museum, Londres.

Document 5 – Discours d'Hitler au Reichstag, 11 décembre 1941, extrait reproduit in Johann Chapoutot, *Le national-socialisme et l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 360.

Document 6 – Carte de l'Europe hitlérienne dans son extension maximale, in Maurice Crouzet, *L'époque contemporaine*, tome VII de *Histoire générale des civilisations*, Paris, Presses universitaires de France, p. 358-359.

L'idée européenne dans les années 1930

Document 1 – extraits de Albert Demangeon, « Les conditions géographiques d'une union européenne », *Annales d'histoire économique et sociale*, 30 septembre 1932, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 78.

Document 2 – extraits de Carlo Rosselli, « Italia e Europa », *Quaderni di Giustizia e Libertà* (Cahiers de Justice et Liberté), juin 1933, in Carlo Rosselli, *Scritti dell'esilio*, tome 1, Turin, Einaudi, 1988, p. 203-210 (trad. Eric Vial).

Document 3 – Carte de l'Europe publiée en 1934 dans la revue allemande *Geopolitik*, in *Histoire*, classe de 1^{ère}, Paris, Hachette, 1997, p. 283.

Document 4 – carte postale commémorative de l'inhumation d'Aristide Briand à Cocherel (3 juillet 1932) ; photo de presse du septième anniversaire de la mort de Briand (agence Meurisse, Paris, 12 mars 1939)

Document 5 – cartes « Démocratie et dictatures, 1920-1938 », in Nicolas Rapoport, *Penser et construire l'Europe. Outils*, Paris, Atlande, 2007, p. 10-11.

Document 6 – extraits de Jean Luchaire, « L'Europe est une », *Notre Temps*, 12 février 1937, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 140-141.

Document 7 - Photo de l'Exposition universelle de Paris, mai 1937.

Document 8 – extraits de Gonzague de Reynold, « Où va l'Europe ? », *La Revue universelle*, 15 août 1938, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006, p.117-118.

Le 9 mai 1950, naissance de l'Europe

Document 1 – François Fontaine, « Ce 9 mai 1950... », *Le Monde*, 8-9 mai 1960.

Document 2 – Pierre Uri, « L'aube de l'Europe », *Le Monde*, 9 mai 1975

Document 3 – Extraits des *Mémoires* de Jean Monnet, Paris, Fayard, 1976.

Document 4 – Photographie : Jacques Delors fête la « Journée de l'Europe » en 1986, in Jacques Delors, *Mémoires*, Paris, Plon, 2003.

Document 5 – Jean Monnet et Robert Schuman représentés sur un timbre poste luxembourgeois, années 1980, Postes et Télécommunications/Office des timbres, Luxembourg, source : <http://pluq59.free.fr/>

Document 6 – Extraits de l'allocution de François Mitterrand lors du transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon, 9 novembre 1988, in Gérard Bossuat, *Faire l'Europe sans défaire la France. 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, p. 576-577.

Document 7 – François Fontaine, « La naissance de la Communauté européenne », *Le Monde*, 6-7 mai 1990.

L'identité européenne

Document 1 – Henri Hauser, « Qu'est-ce que l'Europe ? », *Le Monde nouveau*, août-septembre 1926, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 70.

Document 2 – Affiche de promotion du plan Marshall (1947), Musée d'histoire contemporaine – BDIC.

Document 3 – Pie XII s'adresse aux congressistes de l'Union européenne des fédéralistes (11 novembre 1948), in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 226-227.

Document 4 – Extraits de Denis de Rougemont, « Mesurons nos forces », *Preuves*, avril 1951, in Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au second XXe siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 40-41.

Document 5 – Extraits de la Déclaration sur l'identité européenne faite au sommet de Copenhague (14 décembre 1973), site www.ena.lu

Document 6 – Photo des drapeaux européen et français flottant devant l'Arc de triomphe à la fin des années 1980.

Document 7 – Extraits de la *Charte de Paris pour la nouvelle Europe*, Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, Paris, 21 novembre 1990.

Penser et construire une Europe économique 1919-1957

Document 1 : « L'Allemagne paiera ».

Source : *Le Petit Journal*, 20 mars 1921.

Document 2 : Extrait de L. Loucheur, « Discours à la Conférence économique internationale », Genève, 7 mai 1927.

Dans Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle*, Armand Colin, 2006, p.54-56.

Document 3 : Extrait de A. Demangeon, « Les conditions géographiques d'une union européenne », *Annales d'histoire économique et sociale*, 30 septembre 1932.

Dans Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XXe siècle*, Armand Colin, 2006, p.77-78.

Document 4 : La signature du traité CECA.

Source : Wand (caricaturiste allemand), « Sechs Minister steigen in dasselbe Schiff », dans *Kölnische Rundschau*, 19 avril 1957, n° 91.

Document 5 : Affiche sur le train de l'Europe (1952).

Source : Österreichische Nationalbibliothek Flugblätter-,Plakate- und Exlibris-Sammlung, Josefsplatz 1, Wien.

Document 6 : Extraits de « Une Europe empirique », *Le Monde*, 20 mars 1957, p.1.

L'Allemagne dans la construction européenne

Document 1 : Extraits de Konrad Adenauer, *Mémoires*, Hachette, 1965.

Document 2 : « Mathematik à la France », 1964.

Source : Gei, « Mathématique à la France », dans *Westfälische Rundschau*, 30.09.1964.

Site www.ena.lu.

Document 3 : Extraits de la Déclaration de Willy Brandt à La Haye le 1er décembre 1969.

Source : Déclaration de Willy Brandt, dans *Bulletin des Communautés européennes*, février 1970, n° 2, p. 37-45.

Site www.ena.lu.

Document 4 : Systèmes monétaires européens.

a. Le serpent monétaire en 1976.

Source : Walter Hanel, *Karikaturen*, Bonn/Düsseldorf: Deutsche Zeitung Christ und Welt Verlag GmbH, 1979.

Site www.ena.lu.

b. Le S.M.E.

Extraits de l'article « Le corset européen », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1978.

Site www.ena.lu.

Document 5 : Insigne de la brigade franco-allemande.

Source : Site de la brigade franco-allemande, http://www.df-brigade.de/site_de/indexf1.htm

Document 6 : Extraits du discours prononcé par Monsieur Helmut Kohl, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, sur « La question allemande et la responsabilité européenne » dans le cadre d'une conférence-débat organisée par le Bureau international de Liaison et de Documentation et l'Institut français des Relations internationales au Centre des Conférences internationales (Paris, 17 janvier 1990).

Source : Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, 10117 Berlin, Dorotheenstr. 84.

Site www.ena.lu.

Le Royaume-Uni et l'Europe 1946-1992

Document 1 : Placard invitant à un meeting de l'*United Europe Movement* (14 mai 1947)

Source : Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo.

Site : www.ena.lu

Document 2 : Statistiques commerciales sur le Royaume Uni et l'Europe entre 1957 et 1968

a. Le commerce extérieur britannique

Source : Henri Grimal, *Le commonwealth*, collection Que sais-je, PUF, 1982, 4^e éd., p. 81.

b. Le commerce des pays de l'AELE

Source : *Les effets de l'AELE et de la CEE sur les échanges 1959-1967*, Genève, Association européenne de libre-échange, 1972.

Site : www.ena.lu

Document 3 : "Si vous voulez traiter avec moi, il faudra aussi traiter avec mes enfants !", Opland, 4 août 1962.

Source : Opland, *Te kijk bij Opland: een serie politieke spotprenten uit de Volkskrant*, Utrecht, De lantaarn, 1964.

Site : www.ena.lu

Document 4 : Extraits de « La Grande-Bretagne face à un tournant », *Luxemburger Wort*, 2 janvier 1973.

Source : W. G. Krug, « England vor der grossen Wende », dans *Luxemburger Wort*, 2 janvier 1973, n° 1; 126^e année, p. 12.

Traduit par le Centre Virtuel de la Connaissance de l'Europe, site www.ena.lu.

Document 5 : L'Europe de Margaret Thatcher

a. Le sommet européen de Fontainebleau.

Source : Dessin de Plantu, *Le monde*, 26 juin 1984.

b. Le discours de Bruges

Source : Discours prononcée par Mme Margaret Thatcher, Premier ministre, à l'ouverture de la 39^e année universitaire du Collège de Bruges (Bruges, 20 septembre 1988), dans *Documents d'actualité internationale*, 1^{er} novembre 1988, n° 21, p. 418-421.

Site : www.ena.lu

Document 6 : Extraits de « De retour affaiblie mais pas plus avancée » dans *The Guardian*.

Source : PALMER John, "Coming home weaker but no wiser", dans *The Guardian*. 28.06.1989, p. 23. Traduit par le Centre Virtuel de la Connaissance de l'Europe, site www.ena.lu.

« Bruxelles »

Document 1 : Discours inaugural de Walter Hallstein lors de la réunion constitutive de la Commission de la Communauté économique européenne le 16 janvier 1958.

Source : Procès-verbal de la première réunion de la Commission tenue le 16 janvier 1958 à Val Duchesse (Bruxelles), CEE/C/9 f/58 (rév.) mb, Annexe II. Bruxelles: Commission de la Communauté économique européenne, 05.02.1958.

Site www.ena.lu.

Document 2 : Extraits d'une conférence de presse de Walter Hallstein le 1^{er} juillet 1965.

Source : Oppermann, Thomas (sous la dir.), *Walter Hallstein, Europäische Reden*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1979, p. 579-588.

Traduit par le CVCE.

Site www.ena.lu.

Document 3 : Extraits d'une note du 9 novembre 1965 d'Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières (Service de coopération économique) au ministère français des Affaires étrangères.

Source : Ministère des Affaires étrangères, Commission de publication des DDF (sous la dir.), *Documents diplomatiques français*, tome II: 1965 (1er juillet-31 décembre), Bruxelles: PIE-Peter Lang, 2004, p. 570-574.

Site www.ena.lu.

Document 4 : Extrait de Alain Rollat, *Jacques Delors*, Flammarion, 1993, p.259-260.

Document 5 : Intervention de Jacques Delors à un colloque en 1991.

Extrait du discours « Le principe de subsidiarité » au colloque de l'Institut Européen d'Administration Publique à Maastricht, le 21 mars 1992, dans Jacques Delors, *Le nouveau concert européen*, Editions Odile Jacob, février 1992, p.167.

Document 6 : Images de la Commission européenne

- a. « Image de la Commission européenne dans les médias », *Euro-baromètre* n° 38, décembre 1992.
- b. Caricature française, Plantu, *Le Monde*, 27 octobre 1992.

Les Européens et l'Europe

Document 1 : Discours à la nation européenne.

Extrait de Julien Benda, *Discours à la nation européenne*, Editions Gallimard, 1933, pour le texte principal ; 1979, pour la préface, chap.II.

Document 2 : Le poids de l'Europe des nations.

Extrait de André Gros, *Les problèmes politiques de l'Europe. Réflexions sur la paix future*, Londres, 1942.

Dans Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle à travers les textes*, Armand Colin, 2006, p.193-194.

Document 3 : L'assistance du congrès de l'Europe à La Haye en mai 1948.

Extrait de Denis de Rougemont, *L'Europe en jeu, unie ou colonisée ?*, Boudry, Editions de la Baconnière, 1948, p. 125-128.

Site : www.ena.lu

Document 4 : L'élection du parlement au suffrage universel.

Dans *Euro-baromètre* n° 12 de décembre 1979.

Site : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb12/eb12_fr.htm

Document 5 : Se sentir ou non citoyens européens.

Dans *Euro-baromètre* n° 24 de décembre 1985.

Site : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb24/eb24_fr.htm

Document 6 : Une « fédération d'Etats-nations ».

Extrait de Jacques Delors, discours devant le parlement européen, 17 janvier 1989, dans Bernard Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au second XX^e siècle à travers les textes*, Armand Colin, 2008, p. 266-267.

Document 7 : Fritz Behrendt, "Maastricht", 1991.

Source : BEHRENDT, Fritz; BOUCHARDY, Yolanda; EMDEN, Marion van. *Bewaart uw gemeenschap wel*. Den Haag: Europese Beweging Nederland, 1997.

Site : www.ena.lu

Document 8 : L'Europe incomprise.

Source : André Riche « L'Europe incomprise » dans *Le Soir*, 4 juin 1992, n° 130, 106e année, p. 2.